
COMPRENDRE ET PROMOUVOIR LA CONTRIBUTION DE LA DIASPORA DANS LE DÉVELOPPEMENT DU BURKINA FASO

ÉTUDE DE CAS SUR LES ORGANISATIONS DIASPORIQUES
EN FRANCE, ITALIE ET CÔTE D'IVOIRE ET LEUR RÔLE DANS
LA CRÉATION ET LA CONSOLIDATION D'EMPLOIS





La présente étude s'inscrit dans le cadre du projet « Afrique de l'Ouest – Migrations et Développement, Partenariat pour une gouvernance des migrations et de la mobilité basée sur les droits » ou MADE Afrique de l'Ouest qui est financé par la Commission européenne.

Lancé par AFFORD (African Foundation for Development) et le Centre pour les Etudes sur la Migration (Université du Ghana), le FORIM (Forum des Organisations Internationales Issues de la Migration), ICMC Europe (International Catholic Migration Commission), MADE Afrique de l'Ouest a pour objectif général de promouvoir la bonne gouvernance des migrations et de la mobilité, ainsi que la protection des droits des migrants et migrantes dans l'espace CEDEAO, en vue d'accroître les bénéfices de la migration et de la mobilité sur le développement. Ceci est appréhendé à travers un travail approfondi de trois ans sur 6 pays pilotes que sont le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo ; et ce sur 3 volets :

- La mise en oeuvre du protocole de libre circulation de la CEDEAO ;
- Le respect des droits des travailleurs/euses migrant.e.s ; et
- La maximisation de la contribution des diasporas et des migrant.e.s en faveur du développement des pays d'origine.

Le troisième volet du projet, concernant la maximisation de la contribution des diasporas au développement et à la création d'emplois dans les pays d'origine, est mise en œuvre conjointement par le FORIM avec pour cas d'étude le Burkina Faso et au Togo et AFFORD, le Ghana et la Sierra Leone.

Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) est une plateforme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (OSIM), engagés dans des actions d'intégration ici et dans des actions de développement dans les pays d'origine. Le FORIM représente environ 700 associations intervenant en Afrique Subsaharienne, au Maghreb, en Asie du Sud Est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien. Créé en mars 2002 avec le soutien des pouvoirs publics français, il témoigne de la volonté de ses membres de s'associer à toutes les composantes de la société civile française, afin de favoriser l'intégration des populations issues des migrations internationales, de renforcer les échanges entre la France et les pays d'origine et de contribuer au développement de leur région d'origine.

Auteur principal : FORIM, Mai 2018

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas forcément celles de la Commission européenne.

© ICMC Europe 2018 dans le cadre du projet MADE Afrique de l'Ouest (coordonné par ICMC, AFFORD, CMS & FORIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

Co-financé par l'Union Européenne



TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif	6
Introduction	7
I. Champs d'inscription théorique et méthodologie	8
Précision sur la notion de diaspora	8
Méthodologie développée	8
Sources bibliographiques mobilisées	9
Entretiens individuels et focus groupes avec des associations de la diaspora burkinabè	10
Etudes de cas au Burkina Faso et entretiens complémentaires	11
Interprétation des données	12
Limite de la méthode	12
II. Panorama succinct des migrations Internationales Burkinabè	14
Migration sous régionale vers la côte d'Ivoire	14
Tendance des migrations vers la France	15
Migration vers l'Italie	16
Importance des transferts financiers issus de ces dynamiques migratoires	18
III. Système d'organisation diasporique et participation à la création d'emploi	20
Cas de la Côte d'Ivoire	20
Dynamique associative diasporique en France	21
Dynamique associative diasporique en Italie	26
IV. Aperçu des différents systèmes fédératifs	29
Dynamique fédérative en Côte d'Ivoire	29
Dynamique fédérative en Italie	30
Dynamique fédérative en France	30
Mode d'organisation dominant : d'un modèle centro-périphérique à l'affirmation des antagonismes	31
V. Analyse de la question migratoire à travers les orientations stratégiques Burkinabè	33
La diaspora burkinabè à travers le PNDES	33
Analyse succincte de la stratégie nationale de migration 2016-2025 et de sa feuille de route	34
Point sur le Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger	37
Perspectives conclusives	39
Bibliographie	42

LISTES DES SIGLES, ABRÉVIATIONS OU ACRONYMES

ABL	Association des Burkinabè de Lyon
ABN	Association des Burkinabè du Nord
ACBF	Association des Créateurs Burkinabè de France
ADB	Association pour le Développement du Burkina
AG	Assemblée Générale
ANBB	Associazione Nazionale Burkinabè di Bergamo
APD	Aide publique au Développement
ARNI	Association des Ressortissants de Niahogo en Italie
BM	Banque Mondiale
CBSPF	Collectif burkinabè des sans-papiers en France
CNBCI	Conseil National des Burkinabè de Côte d'Ivoire
CP	Communiqué de Presse
CSBE	Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Étranger
CSP	Catégorie socio professionnelle
FABI	Fédération des Associations Burkinabè en Italie
FEDABCI	Fédération des associations des Burkinabè de Côte d'Ivoire
HCBCI	Haut Conseil des Burkinabè de Côte d'Ivoire
ICMPD	International Centre for Migration Policy Development
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISTOM	Institut Supérieur des Territoires d'Outre Mer
LACEB	Association des Cadres et Étudiants Burkinabè
MBDHP	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
MIDA	Migration for Development in Africa
MJE	Mission Jeunes Experts
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique

OIM	Organisation Internationale des Migrations
PRA/OSIM	Programme d'Appui aux Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social du Burkina Faso
UABF	Union des Associations Burkinabè de France
UABI	Union des associations des Burkinabè d'Italie
UBCI	Union des Burkinabè de Côte d'Ivoire
UGBOF	Union des Burkinabès du Grand Ouest de la France
UPC	Union pour le Progrès et le Changement

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Ventilation des immigrés burkinabè en France par CSP	16
Figure 2: Tableau synthétique des dynamiques migration-développement en fonction du motif principal de migration (exploitation des données enquête ISTOM)	17
Figure 3: Extrait du rapport de l'OIM 2014 sur l'estimation du nombre de burkinabè en Italie	18
Figure 4: évolution annuel du volume des transferts de fonds et de leurs parts dans le PIB	18
Figure 5: évolution des transferts de fonds des migrants burkinabè entre 2000 et 2012	19
Figure 6: Utilisation des transferts monétaires (source EMC)	19
Figure 7: synthèse des principales études de cas conduites au Burkina Faso	25
Figure 8: tableau synthétique des dynamiques associatives en Italie	27
Figure 9: Ventilation du budget du Plan d'action par axe stratégique	36
Figure 10: Ventilation du budget de l'axe 3 du plan d'action	37
Figure 11: évolution des transferts de fonds de 1990 à 2001 (en milliards de FCFA)	40
Figure 12: plaquette du ministère de la justice ivoirien à destination des immigrés en Côte d'Ivoire	40

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Forte de plusieurs millions de personnes pour un pays qui compte 18 millions d'habitants, la diaspora burkinabè constitue un des facteurs de développement au Burkina Faso, principalement via les transferts de fonds, mais aussi via des projets de développement local, d'investissement productifs ou d'infrastructures. Néanmoins, cette diaspora apparaît très diverse : les individus qui la composent ainsi que ses modes d'organisation varient grandement d'un pays à l'autre. Surtout, le principal pays d'accueil pour reste de très loin la Côte d'Ivoire, en raison des liens de proximité, aussi bien géographiques qu'économiques, entre les deux pays. Avec un potentiel évalué à 3,5 millions de personnes, la diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire présente des structures associatives très diverses (associations de ressortissants, de protection des droits, de travailleurs sectoriels) qui ne semblent pas avoir pour priorité la création d'emploi ou le développement local dans leur pays d'origine, hormis quelques initiatives éparses. La multitude de fédérations existantes reflète quant à elle la divergence des positionnements politiques, notamment depuis 2014 et la chute de Blaise Compaoré.

En Italie, la diaspora burkinabè, organisée principalement selon le village d'origine où la ville d'accueil, semble privilégier les investissements en infrastructure (écoles, routes, etc.) ainsi que la mise en place d'activités commerciales, le tout contribuant à un vrai apport des communautés diasporiques au développement du pays. Toutefois, la mobilisation de ces réseaux et des fédérations existantes par des personnes par ailleurs engagées dans des projets entrepreneuriaux peut parfois questionner sur l'intrication entre le secteur privé et les dynamiques associatives.

Enfin, pour les communautés burkinabès résidant en France, les opportunités de financement plus nombreuses semblent permettre aux associations de mettre en place des projets de développement local débouchant sur des créations d'emplois. Néanmoins, la question de la pérennité de ces initiatives se pose, avec bien souvent un arrêt des activités à la fin des financements. Le développement d'activités génératrices de revenus devrait permettre d'inscrire les projets dans un temps plus long. Enfin, l'évolution du profil de la diaspora burkinabè présente des défis pour les structures associatives traditionnelles en France, avec un mode de gouvernance parfois considéré comme rigide et peu transparent par la diaspora.

Du côté du Burkina, bien que l'importance des migrations et de la diaspora soit reconnue de plus en plus vivement par les orientations stratégiques de l'administration burkinabè, les solutions proposées ne sont pas à la mesure des ambitions. Ainsi, le Plan National de Développement Economique et Social (2016-2020) et la Stratégie Nationale Migratoire font tous deux référence au rôle de la diaspora, mais uniquement comme opportunité financière pour l'Etat. Les organisations de la société civile ne sont pas associées au processus et le Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger peine à remplir ses missions.

A travers ces exemples, plusieurs pistes de réflexion et de recommandations peuvent être formulées : d'une part, la diaspora burkinabè ne peut pas seulement être vue à travers le prisme quantitatif des envois de fonds, mais doit au contraire être associée à l'élaboration de stratégies concrètes d'engagement. Toutefois, pour qu'elle remplisse pleinement son rôle de relais, la diaspora doit être en mesure de réfléchir à ses modes d'organisations et de développer des nouveaux modèles d'actions plus en phase son évolution. Enfin, avec près de 90% du montant total des fonds à destination du Burkina Faso, la Côte d'Ivoire est au cœur de cette dynamique. L'émergence de dispositifs spécifiques de favorisant la cohésion sociale dans les territoires ivoiriens avec une grande concentration de population Burkinabè apparaît comme nécessaire.

INTRODUCTION

Cette étude exploratoire vise à mieux appréhender le système diasporique burkinabè, en particulier en France, en Italie et en Côte d'Ivoire, avec un focus spécifique sur la participation des organisations diasporiques à la création et la consolidation de l'emploi.

Elle tend à renseigner les différentes parties prenantes engagées dans le projet MADE Afrique de l'Ouest (MADEAO) sur l'organisation et l'action des diasporas pour faciliter l'animation d'ateliers de concertation mobilisant des représentants de l'Etat et de la société civile du pays d'émigration, ainsi que des organisations diasporiques et des représentants des pays d'immigration. Cette étude a été réalisée par le FORIM à travers la mobilisation d'un groupe de quatre étudiants de l'ISTOM (Ingénieurs en agroéconomie) pour la conduite d'une enquête (voir rapport d'enquête annexé au présent document) en France et au Burkina Faso entre mai et juillet 2017. Cette enquête en France a été complétée par deux séjours courts en Italie du Nord et à Abidjan à la rencontre d'associations de la diaspora burkinabè installées sur ces territoires. Le FORIM a également mobilisé son membre, l'Union des Associations Burkinabè de France (UABF) pour faciliter la réalisation de ce travail.

La première partie de ce document concerne l'inscription théorique et la méthodologie développée dans le cadre de cette étude.

Le second chapitre dressera un panorama succinct des dynamiques migratoires burkinabè et des principales caractéristiques de cette migration en France, en Italie et en Côte d'Ivoire.

Ces dynamiques migratoires différenciées ont donné lieu à des modes d'organisation associative hétérogènes en fonction des pays de destination qui seront détaillées au cours du troisième chapitre. Nous verrons alors que ces modes d'organisation influent sur les types d'actions conduites au Burkina Faso.

Après avoir passé en revue la question de l'organisation associative, le quatrième chapitre sera destinée à l'analyse des approches fédératives développées en Italie, en Côte d'Ivoire et en France en particulier. En effet, le développement de fédération d'associations est considéré comme une solution pour renforcer les organisations associatives diasporiques et consolider leurs actions. Cependant, il s'avère que ce modèle organisationnel est soumis à de nombreuses contraintes. Etant donné le rôle central attribué par l'ensemble des parties prenantes institutionnelles à l'approche fédérative, l'analyse et la compréhension des difficultés rencontrées constituent aussi l'un des enjeux de cette étude.

Enfin, le dernier chapitre sera consacré à l'analyse de la perception des diasporas au Burkina Faso et des politiques publiques qui leurs sont destinées. Cette étude se conclura par un certain nombre de réflexions dont l'objet est d'alimenter le dialogue prévu dans le cadre du programme MADEAO.

I. CHAMPS D'INSCRIPTION THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

PRÉCISION SUR LA NOTION DE DIASPORA

Étymologiquement, la notion de diaspora sert à désigner un groupe d'individus dispersés depuis un territoire initial, dit territoire d'origine (ici le Burkina Faso) qui entretient des liens avec celui-ci malgré la distance. Le terme diaspora, contrairement aux termes d'immigrés (né étranger à l'étranger), ne repose sur aucun critère administratif et légal. La notion de diaspora est donc protéiforme et sujette à interprétation multiple, d'où la grande difficulté à établir une quantification de celle-ci. La notion de diaspora peut désigner différents objets en fonction du locuteur et être la source d'interprétation multiple en fonction du destinataire.

Pour faciliter la distinction entre les différentes significations que ce terme peut sous-tendre, S. Dufoux¹ a proposé quatre modes structurant l'expérience collective à l'étranger :

Mode centro-périphérique : caractérisé par un lien direct entre la communauté de migrants, l'État d'origine, et le rôle dominant que jouent les institutions officielles de l'État (ambassades etc.) et les associations de migrants institutionnalisées (souvent des fédérations estimant être représentatives de tous les ressortissants).

Mode antagonique : caractérisé par l'opposition des migrants au régime politique dans leur pays d'origine (considéré soit comme régime illégitime, soit comme occupation étrangère), opposition qui peut inclure, à la limite, même un état de guerre.

Mode enclavé : caractérisé par l'organisation locale (souvent dans une ville) d'une communauté de migrants, basée sur l'interconnexion mutuelle plutôt que par des liens à l'État d'origine. Ce mode enclavé renvoie davantage à la notion de communauté, principalement accès sur le maintien de lien entre des individus inscrits sur un territoire donné.

Mode atopique : caractérisé par la référence à une origine ou une identité (ethnique ou religieuse) commune sans base territoriale ni objectif de territorialisation, une diaspora dont le territoire est le réseau qu'elle forme.

La diaspora d'un pays donné ne sera pas exclusivement d'un mode ou d'un autre, ceux-ci peuvent être combinés, ou passer d'un mode dominant à l'autre. Ces évolutions peuvent s'expliquer par une évolution du profil migratoire des individus composant ces diasporas ou par un changement de régime dans le territoire d'origine par exemple. Nous verrons que dans le cas burkinabè, les modes dominants évoluent en fonction des pays de destination, mais aussi en fonction des périodes données. La révolte populaire de 2014 et la transition démocratique qui en a résulté a, par exemple, eu un impact sur les modes d'organisations dominants.

Au-delà des modes structurants l'expérience collective à l'étranger, la notion de diaspora² portée dans le cadre de cette étude opte pour une vision « activiste » de la diaspora comme le porte R. Fibbi et J.B. Meyer. Il s'agit de prolonger une vision constructiviste de la diaspora en considérant que l'action, plus qu'une similitude de traits partagés et/ou une communauté de représentation, serait le creuset et l'expression de l'identité. **C'est donc l'analyse de l'action effective des associations diasporiques qui nous intéresse davantage ici, plutôt que ce que les associations envisagent ou projettent de faire.**

MÉTHODOLOGIE DÉVELOPPÉE

La méthodologie d'enquête développée pour cette étude croise l'analyse des sources bibliographiques existantes et les sources statistiques disponibles, la réalisation d'entretiens qualitatifs auprès d'associations de la diaspora burkinabè et avec leurs partenaires au Burkina Faso.

Sources bibliographiques mobilisées

Travaux produits dans un cadre scientifique et étudiant

Contrairement à d'autres diasporas africaines en France (y compris ayant des effectifs proches) la diaspora burkinabè ne semble pas avoir fait l'objet d'étude scientifique ou de travaux d'étudiants.

En revanche, on retrouve des travaux plus anciens³ (milieu des années 1990) concernant les migrations Burkinabè en Italie qui s'intéressent particulièrement aux modalités d'inclusion socio-professionnelle de ces populations, en les comparant avec les migrations sénégalaises.

Par ailleurs, l'activité de la diaspora burkinabè en Italie a donné lieu à des travaux de recherche approfondis, en particulier ceux de Benoît Hazard⁴ depuis les années 2005. Il s'intéresse particulièrement aux raisons des migrations Bissa en Côte d'Ivoire puis en Italie et des effets de l'implication de cette diaspora sur le territoire d'origine. Par la suite, la thèse de doctorat en géographie de Zidnaba Irissa (Université Ouaga 1 Pr Joseph Ki-Zerbo-2016) a été consacrée spécifiquement à « l'impact socio-économique des pratiques transnationales des émigrés de Béguédo en Italie », ce qui témoigne de l'essor progressif et de l'intérêt porté au lien entre migration internationale et développement par le milieu académique burkinabè.

La migration des burkinabè en Côte d'Ivoire a quant à elle donné lieu à une littérature scientifique abondante étant donné l'effectif concerné et l'impact de cette situation sur la politique interne à la Côte d'Ivoire et sur les liens diplomatiques et socio-économiques existants entre ces deux pays. On notera en particulier les travaux de Mamadou Bongo⁵ et d'Isaak Mandé⁶ portant sur la question de l'inclusion/exclusion des Burkinabè en Côte d'Ivoire et la reconfiguration des rapports sociaux autour des notions d'autochtonie et allochtonie à la suite des

crises politiques ivoiriennes des années 2000.

Par la suite, les travaux de recherche de Sylvie Bredeloup⁷ se sont consacrés à la question de la réinstallation des « rapatriés » burkinabè de Côte d'Ivoire. Ils aboutissent à une vision très critique de la gestion de la crise liée aux rapatriés et fait état à la fois d'une posture désinvolte de la part des autorités burkinabè vis à vis de ses ressortissants extérieurs et d'une exploitation médiatique à des fins nationalistes de l'opération « Bayiri ».

Enfin, il convient, lorsqu'est abordé la question des migrations internationales burkinabè de les mettre en perspective avec les migrations internes au Burkina Faso. Dans ce sens, les travaux conduits sous la direction de D. Ouédraogo et V. Piché regroupés dans l'ouvrage « Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso ; au-delà de la houe »¹ sont incontournables. Cet ouvrage est construit autour de la comparaison entre les résultats de deux enquêtes à large spectre sur les migrations burkinabè conduites dans les années 1970 et dans les années 2000. Ces travaux ont permis de mettre en évidence des phénomènes de ralentissement de l'exode rural et de l'urbanisation, ainsi qu'une diminution structurelle de la prépondérance des migrations internationales liées à la crise ivoirienne, au profit de migration interne de zone rurale à zone rurale. Par ailleurs, ces recherches se concentrent aussi sur les facteurs explicatifs des migrations. Il apparaît ainsi que, contrairement aux idées reçues, y compris par les organisations concernées par la question migratoire (cf. chapitre V), les éléments constitutifs du développement local (routes, infrastructures scolaires et sanitaires) tendent à accroître la propension à migrer, et non à fixer les populations concernées. À noter que dans les villes secondaires et les villages, ce sont surtout l'existence de services commerciaux (marchés et lieux de distraction) qui tendent à limiter la migration.

Enfin, très récemment, l'OCDE a produit une étude en 2017 sur « l'Interaction entre politiques

publiques, migration et développement au Burkina Faso » basée sur une enquête auprès de plus de 2200 ménages. Cette étude passe en revue la manière dont les principales politiques publiques burkinabè sont susceptibles d'affecter la participation de la diaspora burkinabè au développement du Burkina Faso.

Travaux produits dans un cadre institutionnel

L'existence d'un « Guide d'utilisation des données migratoires au Burkina Faso » (ICMPD, 2014) constitue un document particulièrement utile pour avoir une vision panoramique des données primaires produites par les institutions burkinabè et internationales. Ce guide fait d'ailleurs état des difficultés de régularité et d'uniformité des informations collectées et confirme leur faible potentialité d'utilisation analytique. Le rapport de l'OCDE mentionné précédemment fait aussi part de cette problématique relative à la non-existence de recueil de données systématiques sur l'émigration.

On notera aussi l'existence d'une étude sur la diaspora burkinabè au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Italie et en France réalisée par l'OIM en 2014. La présente étude, assez proche dans la thématique traitée que cette étude réalisée par l'OIM, tente de proposer des analyses complémentaires et parfois correctives/constructives⁸ à celles formulées par l'OIM.

Par ailleurs, l'OIM a aussi publié le profil migratoire 2016 du Burkina Faso. Ce document brosse un panorama exhaustif de la question migratoire au Burkina Faso et propose un certain nombre de recommandations pour améliorer les politiques publiques concernées par la question.

On peut souligner l'existence d'un « guide du Burkinabè de l'étranger » qui a été publiée par le secrétariat permanent du CSBE en 2012. Il semble que ce soit le seul document publié par cette institution jusqu'à présent.

Enfin, il convient de souligner l'existence de la première stratégie nationale de migration 2016-2025 du Burkina Faso qui brosse le cadre institutionnel de la gestion des migrations et les principaux enjeux qui en découlent, décline la vision, les objectifs et la stratégie de mise en œuvre pour atteindre les résultats escomptés. Cette stratégie est déclinée dans un premier plan d'actions courant de 2016 à 2018. La

manière dont est perçue la diaspora burkinabè au sein de la stratégie nationale sera analysée au chapitre 4, ainsi que la cohérence de certains éléments de ce plan d'actions.

Travaux conduits dans un cadre associatif et/ou militant

Contrairement à d'autres diasporas, comme la diaspora togolaise qui fait l'objet d'une étude similaire à celle-ci, les productions écrites ou vidéographiques disponibles en libre accès sur le net concernant la diaspora burkinabè et produites par celle-ci sont très faibles quantitativement. En France, on retrouve quelques communiqués de presse émis par l'UABF-Union des Associations Burkinabè de France (« unis face au terrorisme » du 18/01/2016⁹, « prend acte de la démission de Blaise Compaoré » du 01/11/2014) et de la section française du Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples. En Côte d'Ivoire, certaines fédérations médiatisent leurs actions comme le N23. Au Burkina Faso, l'association Le Tocsin se positionne comme le porte-voix de la diaspora burkinabè en intervenant régulièrement dans la presse et en interpellant les autorités en charge¹⁰. Le site lefaso.net est souvent alimenté par des articles initiés par des Burkinabè de l'Étranger et relaie un certain nombre d'informations sur ceux-ci.

Enfin le site internet burkinadiaspora.org, mis en œuvre dans le cadre du projet MIDA de l'OIM, relaie parfois certaines informations émises par des organisations de la diaspora, en particulier celles établies aux États Unis.

Entretiens individuels et focus groupes avec des associations de la diaspora burkinabè

La recherche et l'analyse de ces sources bibliographiques ont permis de formuler des grilles d'entretien différenciées en fonction du type d'acteur et de formuler au préalable un certain nombre d'hypothèses affinées progressivement au cours de ces entretiens.

Une première base de contacts associatifs a été récoltée à travers le répertoire associatif du FORIM. De ce fait les associations identifiées sont donc d'avantage orientées vers la réalisation de projets

de développement au Burkina Faso, raison pour laquelle la question de la participation des organisations diasporiques au processus démocratique ne s'est révélée que tardivement. Ensuite, les autres associations de la diaspora ont été identifiées au cours des premiers entretiens à travers une stratégie de buissonnement. Ces entretiens qualitatifs, individuels ou collectifs, réalisés par les étudiants de l'ISTOM en binôme, parfois accompagnés par un enseignant, devaient contribuer à mieux caractériser le profil migratoire des membres impliqués dans ces associations, l'objet et les actions conduites par ces associations, en particulier sur la création d'emplois au Burkina Faso. Une quinzaine d'associations ont ainsi été rencontrées (chaque entretien a été retranscrit et est disponible sur demande au FORIM).

Méthodologie d'entretien qualitatif développé par les étudiants de l'ISTOM

Durant l'entretien, l'enquêteur essaie d'obtenir de l'enquêté, souvent indirectement, les informations qu'il détient sur les thèmes qui constituent l'objet de sa recherche à travers du discours, le but étant de recueillir des faits.

Les entretiens sont réalisés en binôme : l'un mène l'échange pendant que l'autre le retranscrit par écrit. Ce dernier intervient si besoin pour éclaircir des faits ou relancer le discours. Les entretiens sont libres, afin de laisser l'enquêté s'exprimer de façon spontanée : l'enquêteur suit ainsi le déroulement de la pensée de son interlocuteur dans ses cadres de référence. L'enquêté peut également faire des va-et-vient entre les thèmes abordés. Il n'est cependant pas exclu que l'enquêteur pose des questions plus fermées pour réorienter le discours ou bien obtenir des détails sur un point particulier. Il peut également intervenir pour aider au cheminement intellectuel, pour manifester des signes d'attention et aider à synthétiser la pensée de la personne interrogée ou bien la reformuler. Ce travail a son importance pour obtenir une validation de ce qu'a compris l'enquêteur. Ce soutien intellectuel est également un apport considérable pour permettre à l'enquêté d'aller au fond de sa pensée ; de nouvelles thématiques émergent ainsi au fil des entretiens.

Les thèmes abordés au cours des entretiens ont ensuite été synthétisés dans un tableau et traités de manière à ce que les récurrences principales permettent de dégager des tendances générales et de faciliter la détermination de typologie à même de faciliter l'analyse et l'interprétation des résultats.

En complément des entretiens réalisés par les étudiants de l'ISTOM avec des associations de la diaspora burkinabè, une seconde série d'entretien complémentaire a été conduite par le chargé de mission du FORIM pour affiner certaines hypothèses et élargir le champ d'étude.

Enfin, des séjours de trois jours et de cinq jours, respectivement en Italie du Nord (Bergame et Milan) et à Abidjan ont permis de réaliser une quinzaine d'entretiens avec des responsables d'organisations diasporiques présents dans ces territoires. Les associations rencontrées en Italie et en Côte d'Ivoire ont été identifiées à travers les listes disponibles sur les sites internet des consulats concernés. Devant la diversité et le nombre important d'associations diasporiques existantes à Abidjan, une sélection aléatoire a été effectuée en prenant soin de contacter des associations représentatives de la typologie préétablie (association de jeunes, de femmes, de ressortissants, regroupement d'association et autre type).

Ces séjours ont été conduits avec la facilitation de deux membres de l'UABF, un représentant de l'Association des ressortissants du Boulgou pour le séjour en Italie, et un représentant de l'association Fraternité Yatenga pour la Côte d'Ivoire.

Études de cas au Burkina Faso et entretiens complémentaires

Les étudiants de l'ISTOM se sont rendus 6 semaines au Burkina Faso afin de réaliser des études de cas sur les projets réalisés par les associations de la diaspora burkinabè en France. L'étude de cas est considérée comme "une occasion pour observer, analyser des dynamiques et en extraire des conclusions susceptibles d'enrichir l'univers des connaissances". Dans le cas de la présente étude, il s'agit d'analyser en profondeur différents projets dans leur contexte, puis d'identifier les phénomènes récurrents entre ces situations. Ainsi - comme lors des entretiens qualitatifs - le groupe adopte une démarche inductive :

l'étude de plusieurs cas de projets de développement permet d'avoir accès à des compréhensions sur plusieurs tendances de pratiques du développement par les associations.

La méthodologie de l'étude de cas décrite ci-dessous, est essentiellement tirée de l'ouvrage d'Yves-Chantal Gagnon : l'étude de cas comme méthode de recherche. Elle a été adaptée afin d'obtenir un ensemble cohérent et réalisable, étant donné les contraintes de temps et la nature de l'étude (6 semaines au Burkina Faso).

Les études de cas permettent progressivement de démêler des situations complexes (ici des projets de développement, soit des construits sociotechniques, portés par une association de la diaspora) à travers une inscription de deux à quatre jours dans l'univers du projet, le croisement des sources et l'approfondissement progressif à travers la répétition des entretiens, y compris avec les mêmes individus.

Ces études de cas au Burkina Faso ont été complétées à travers la conduite d'entretiens qualitatifs auprès d'institutions nationales et internationales, de médias et d'acteurs de la société civile burkinabè pour appréhender la manière dont la diaspora burkinabè est perçue au Burkina Faso et, plus largement, la manière dont la thématique migration et développement est traitée.

Interprétation des données

La phase interprétative porte sur l'analyse des entretiens et des études de cas : c'est la seconde phase de compréhension. Il s'agit de croiser les mécanismes relevés afin d'en tirer des clefs de compréhension et de produire des explications théoriques au phénomène étudié sous forme d'hypothèses fortes.

Celles-ci sont propres aux situations étudiées et vont dans le sens de l'étude qui suit une logique empirico-inductive : à partir de l'expérience de quelques cas particuliers (étude de cas et entretiens), il s'agit de tenter de comprendre le processus dans sa globalité, de dessiner les tendances générales de ces expériences.

Limite de la méthode

L'idée d'une étude « intégrale et exhaustive » de la diaspora burkinabè n'est pas l'objet de cette étude, d'autant plus que son ambition risquerait de figer des dynamiques sociales en constante recomposition. Les limites de cette étude concerne le nombre relativement faible (une vingtaine, alors que lors de la rédaction des TDR l'objectif était le double) d'associations rencontrées en France, trop faible pour permettre de valider un certain nombre d'hypothèses avec certitude. Par ailleurs, la construction d'un échantillon par arborescence et la focalisation sur la question de la création de l'emploi n'a peut-être pas permis de prendre la mesure suffisamment en amont de la diversité des organisations et des initiatives conduites par la diaspora burkinabè. En effet peu d'actions entrepreneuriales conduites hors du cadre associatif ont pu être identifiées, soit parce que celles-ci sont relativement faibles, soit parce que les interlocuteurs ont pris le parti de ne pas dévoiler d'informations sur leurs investissements à caractère économique. Cette difficulté à aborder la question de l'investissement économique individuel transnational a déjà été observée dans le cadre d'autres études du même type.

Par ailleurs, le calendrier de la mission n'a pas permis de se rendre en Italie avant de se rendre au Burkina Faso, si bien que ce sont essentiellement les actions des associations diasporiques françaises qui ont été observées au Burkina Faso.

La troisième limite concerne la phase d'interprétation puisque à la période à laquelle elle a été réalisée (août 2016) les étudiants concernés n'ont pas pu bénéficier d'un encadrement pédagogique suffisant.

1 D. Ouédraogo, & V. Piche, *Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso: au-delà de la houe*, 2007(p. 129-161).

2 Dufoix S. (2003), *Les diasporas*, PUF, coll. "Que sais-je ?" p. 75

3 Fibbi R. et Meyer JB, (2002), *Diasporas, Développement et Mondialisation*, IRD

4 Schmidt Di Friedberg O. (1995) "Les Burkinabè et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie", *Mondes en développement*, Tome 23, n°91, pp. 67-80.

5 Hazard B. (2004) Entre le pays et l'outre pays : "Little Italy" dans le Bisaku (Burkina Faso) », *Journal des Africanistes*, p. 249-274. Disponible sur <http://africanistes.revues.org/427>

6 Zongo M. (2003). La diaspora Burkinabè en Côte d'Ivoire. *Politique africaine*. n°90 : 113-126. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2003-2-page-113.htm>

7 Mandé I., (2011) Les figures de l'étranger d'Afrique de l'ouest en Côte d'Ivoire. *Migrations Société*, vol. 144, no. 6, 2012, pp. 41-48.

8 Bredeloup Sylvie, « Réinstallation à Ouagadougou des « rapatriés » burkinabè de Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, 2006/1 (n° 217), p. 185-201. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2006-1-page-185.html>

9 Union des Associations Burkinabè de France, "Communiqué", 18 janvier 2016. Disponible sur : http://www.uabf.net/spip.php?page=uabf-article&id_article=39

10 L'Évènement, «Vote des Burkinabè de la Diaspora », *L'évènement*, 10 octobre 2016, disponible sur <https://www.evenement-bf.net/spip.php?article1526>

11 A titre d'exemple, les « maison des diasporas présentes dans chacun des 20 arrondissements de Paris, accessibles à toutes les associations de la diaspora » présentées en page 14 n'existent, il s'agirait plutôt des maisons des associations, ouvertes à toutes associations, y compris non diasporiques.

II. PANORAMA SUCCINCT DES MIGRATIONS INTERNATIONALES BURKINABÈ

MIGRATION SOUS RÉGIONALE VERS LA CÔTE D'IVOIRE

A partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Côte d'Ivoire devance le Ghana et devient la principale destination des migrants burkinabè. La seconde moitié du 20^{ème} siècle se caractérise ainsi par la mise en place d'un système de migrations circulaires entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

Les précédentes études ont mis en évidence la nature à dominante rurale de l'émigration en provenance du Burkina Faso (Coulibaly, 1986 ; Cordell, Gregory et Piché, 1996). Le recensement de 1996 montrait que 94 % des émigrés vers la Côte d'Ivoire étaient originaires de zones rurales. 65% de ces émigrés burkinabè se sont installés en milieu rural¹² suite aux mesures incitatives liées à la promotion des filières café et cacao et à la facilité d'accès au foncier¹³. Selon J.P Chauveau¹⁴, les immigrés burkinabè établis en zone rurale ont moins souffert de la chute du cours des matières premières agricoles, grâce à l'organisation domestique et communautaire et à la diversification par l'agriculture vivrière. Dans un contexte de paupérisation généralisé lié au plan d'ajustement structurel et à la chute des cours des matières premières, cette réussite relative a exacerbé les tensions et facilité l'instrumentalisation politique au détriment des étrangers, en particulier burkinabè.

La réforme foncière interdisant la propriété foncière rurale aux étrangers a accéléré les tensions socio-politiques opposant communautés autochtones et allochtones non ivoiriens. L'événement initiateur le plus marquant demeure celui de la zone Tabou (ouest de la Côte d'Ivoire) en 1999, qui a donné lieu au déplacement de 20 000 burkinabè établis dans la région sur fond de conflit foncier. Cet événement

constitue l'exemple d'une politique discriminatoire à l'encontre des non ivoiriens autour du concept d'« ivoirité ». Dans les années 2000, on observe de nombreux retours de burkinabès¹⁵ établis en Côte d'Ivoire et, dans cette perspective, les flux de burkinabè à destination de la Côte d'Ivoire ont ralenti.

Les retournés de Côte d'Ivoire

La migration de retour est devenue bien plus courante dans le sillage de la crise en Côte d'Ivoire, à partir de 1999. Ce phénomène constitue une véritable aubaine pour le pays, ces migrants rapatriés procédant souvent à des investissements dans tout un éventail de secteurs, le transport apparaissant comme le plus populaire (Kouraogo, 2005 et 2010 ; Bredeloup et Kouraogo, 2007 ; Ouédraogo et al., 2009). L'investissement dans ce secteur suite au retour d'expatriés burkinabè a largement contribué à la redynamisation de l'activité de transport de personnes au Burkina Faso à travers sa modernisation (renouvellement du parc automobile) et en proposant de nouveaux itinéraires, ce qui a du reste permis la création de nouveaux emplois (Bredeloup et Kouraogo, 2007).

D'autres études confirment que les migrants rentrés au pays entre 1999 et 2007 étaient plus susceptibles que les non-migrants (77 % contre 23 %) d'avoir investi dans des infrastructures commerciales (bars, restaurants, boutiques, cabines téléphoniques, ateliers de couture et salons de coiffure).

Cependant, il n'en reste pas moins que 89% des émigrés burkinabè étaient toujours installés en Côte d'Ivoire (Source Banque Mondiale 2013).

Les chiffres faisant état du poids démographique de la communauté burkinabè en Côte d'Ivoire diffèrent fortement selon les sources. Les données

des Nations Unies indiquent qu'il y avait un peu plus de 1 million de migrants burkinabè (individus nés au Burkina Faso établis en Côte d'Ivoire) en Côte d'Ivoire en 2015.

Le recensement ivoirien de 2014 fait état de la présence de 3.5 millions de burkinabè installés en Côte d'Ivoire, soit 64 % de l'ensemble des étrangers vivant dans le pays (Konan, 2015). Cette différence de 2.5 millions d'individus entre les données des Nations Unies (un millions d'immigrés burkinabè) et celle du recensement de la Côte d'Ivoire (3.5 millions de Burkinabè) met en exergue le poids démographique des individus nés en Côte d'Ivoire de parents burkinabè et n'ayant pas la nationalité ivoirienne.

Ce poids démographique nécessite alors de porter une attention particulière à la diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire lorsqu'il s'agira de réfléchir aux perspectives techniques et politiques du renforcement de la participation des diasporas au développement.

TENDANCE DES MIGRATIONS VERS LA FRANCE

Comparativement à la Côte d'Ivoire, les migrations burkinabè vers l'Europe sont marginales. Le recensement de l'INSEE 2014 dénombre 7 319 immigrés burkinabè établis en France avec un rapport égal entre hommes et femmes. Près de 900 immigrés Burkinabè sont nés hors du Burkina Faso, probablement en Côte d'Ivoire. C'est d'ailleurs souvent par la Côte d'Ivoire que les premiers Burkinabè sont arrivés en France dans les années 1960. Cette migration concerne à la fois de jeunes travailleurs, le plus souvent des hommes, et des étudiants venus compléter leurs formations à travers l'obtention de bourses d'étude. Une centaine d'individus par an est arrivée en France de 1962 à 1998. Ce rythme s'est

accélééré entre 1998 et 2008 (autour de 500 arrivées annuelles) puis a ralenti à la suite de la signature de l'accord de gestion concertée des flux migratoires par le Burkina Faso.

A l'heure actuelle, les immigrés burkinabè en France entre essentiellement dans le cadre du regroupement familial (environ 200 personnes en moyenne entre 2009 et 2013) et dans le cadre des études (environ 300 étudiants sur l'ensemble de la même période). Les migrations pour raisons économiques (moins de 100 individus sur l'ensemble de la période) et d'asile (moins d'une dizaine par an) demeurent marginales.

Un peu moins de la moitié (2812) des immigrés Burkinabè recensés par l'INSEE en 2014 sont domiciliés en Ile de France. La région Auvergne Rhône Alpes (810) suivi de la région Occitanie (550) constitue les seconde et troisième régions d'accueil des immigrés Burkinabè établis en France.

Les immigrés burkinabè établis en France comptent une majorité d'individus âgés de 25 à 44 ans (50% contre 25% pour la moyenne des français). Avec 4% d'individus, la part des 65 ans et plus est particulièrement sous représentée par rapport au 19.2% de la moyenne française.

Concernant les catégories socio-professionnelles (CSP-classification INSEE), le tableau ci-dessous témoigne du caractère relativement qualifié des immigrés burkinabè établis en France en comparaison avec la moyenne de la population française. On remarquera notamment que la part des cadres et professions intellectuelles est supérieure de deux points à la moyenne de la population française. D'une manière générale, la distinction des CSP entre les hommes et les femmes immigrés burkinabè en France suivent les tendances générales de la population française (plus d'ouvriers au sein des hommes, plus d'employés au sein des femmes etc.).

CSP (nomenclature INSEE) recensement 2014	Immigrés Burkinabè en France en %	Population française en %
artisans, commerçants, chef d'entreprise	4	6.1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	20	18
Professions intermédiaires	20	24.7
Employés	38	28.1
Ouvriers	18	20.8

Figure 1 Ventilation des immigrés burkinabè en France par CSP

Au regard de ces informations factuelles, on comprend davantage pourquoi les migrations des Burkinabè en France sont considérées davantage comme une migration « intellectuelle » (notamment par le vice Consul à Milan en poste 3 ans en France auparavant). Observateur de cette diaspora et en contact direct avec celle-ci, il la perçoit de façon assez négative: « concrètement, on ne voit pas ce qu'ils apportent au Burkina », « c'est une diaspora du paraître, qui aime à débattre, mais qui n'a pas une influence positive sur la base ».

En termes de dynamique démographique l'effectif des immigrés burkinabè en France tend à diminuer progressivement et à muter. Les travailleurs faiblement qualifiés, provenant davantage de zones rurales arrivés jusqu'aux années 1990 vont progressivement arriver à la retraite. Ce sont ces premiers pionniers qui ont contribué au développement du tissu associatif des Burkinabè de France.

Les nouveaux arrivants en France dans le cadre de leurs études supérieures, sont probablement issus de zones urbaines et de classes sociales plus privilégiées. Ils offrent un profil sociologique différent de leurs prédécesseurs. De plus, la signature des accords concertés de gestions des flux migratoires a probablement contribué à accentuer et maintenir durablement cette tendance.

"Autrement dit, l'accord aurait alors surtout permis à la France de recevoir moins de Burkinabè sur son sol que d'utiliser le territoire du Burkina Faso pour reconduire des citoyens d'autres pays qu'elle ne tolère plus sur son propre sol." OIM 2014

En effet, malgré la proximité linguistique avec le Burkina Faso, l'accès à l'emploi en France, pour les travailleurs burkinabè faiblement qualifiés, semble, vu depuis l'Italie par exemple, inatteignable : « en France, même pour garder un chien il faut un diplôme! » (Extrait de focus groupe à Bergames). Depuis la France, certains leaders associatifs et communautaires, travailleurs des premières générations voient parfois des jeunes burkinabè passés par l'Italie arriver en France : « ils viennent à l'association, une fois deux fois et après ne reviennent plus... comme on vient du même territoire, ils pensent que l'association peut les aider à trouver un travail et un hébergement. Mais bon, nos logements sont occupés, on les connaît pas, ce qu'ils demandent c'est pas possible pour nous ». Ces deux anecdotes laissent entrevoir le fait que l'effectif de travailleurs faiblement qualifiés, souvent moteur dans l'organisation du tissu associatif diasporique, est amené à réduire progressivement.

L'enquête réalisée par les étudiants de l'ISTOM a d'ailleurs relevé le fait que « la génération de jeunes étudiants venus récemment terminer leurs cursus universitaires, leur implication pour le développement de leur pays est différente de celle de la première génération. Ces jeunes arrivants ont davantage des ambitions entrepreneuriales. »

Nous verrons au chapitre suivant dans quelle mesure cette évolution démographique et sociologique impactera le tissu associatif des Burkinabè en France.

MIGRATION VERS L'ITALIE

L'installation des Burkinabè en Italie est plus récente qu'en Côte d'Ivoire et qu'en France. Les zones de départ sont par ailleurs beaucoup plus localisées que dans les cas français et ivoirien. Elles sont concentrées essentiellement dans la région Centre-Est et plus spécifiquement dans la Province du Boulgou et des départements de Niahogo et de Béguedo.

Dans ces travaux, B.Hazard relève que « à partir de 1987, en fonction des processus de recomposition des espaces migratoires en Afrique de l'Ouest, les anciens migrants de Côte d'Ivoire reconvertis dans le commerce allèrent alors tenter leur chance en Italie, dans l'espoir de trouver des fonds permettant

Figure 2:Tableau synthétique des dynamiques migration-développement en fonction du motif principal de migration (exploitation des données enquête ISTOM)

Motif principal de migration	Tendance Période	Implication personnelle	Implication associative
Travail (5 entretiens parcours de vie)	Pionniers, en affaiblissement	Ces personnes ont, pendant longtemps, représenté un soutien financier pour la famille restée au Burkina Faso. Investissement Immobilier	Ils ont su s'investir dans des associations de ressortissants de leur région finançant des projets de développement
Regroupement familial (4 entretiens parcours de vie)	Les femmes sont les principales concernées. Pas de période spécifique reflétant ces migrations	Souvent concernées par le développement de leur pays d'origine, elles ont toutes mené des projets à titre personnel ou par le biais d'une association en faveur de leur région d'origine.	
Etudes (10 entretiens parcours de vie)	Depuis les années 80, en accélération surtout au niveau master	De famille moins modeste, moins de transferts sont générés. Approche plus orientée entrepreneuriat pour les nouvelles générations.	Participation plus faible aux projets de développement communautaires. Plus d'intérêt porté à la question des droits humains et à la politique nationale.

Les différents profils de migrants permettent d'expliquer les différences d'implications de ces derniers à la participation au développement de leur pays d'origine. En fonction de leur parcours, de leurs expériences, de leurs opportunités, ils se sentent plus ou moins concernés. Certains sont très "déconnectés", "déracinés" à cause du temps passé en France, loin des réalités du pays.

de redynamiser leurs affaires. De là, entre 1987 et 1994, ils organisèrent une filière familiale qui permit à un millier de Béguedolais de « partir à l'aventure », d'où ils assurèrent une diversification des sources de production de revenus et un accroissement de la rente migratoire ». On apprend notamment dans les travaux de B. Hazard qu'une des explications significatives pour faire état de la forte présence de ressortissants de la commune de Béguedo en Italie est liée à la situation foncière de cette commune. Alors que cette localité formait un pôle démographique important, elle était dépendante des autres localités environnantes pour accéder à la ressource foncière. Dans ce contexte de « dépendance et de servitude », une diversification des activités vit le jour fondée sur la mobilité (commerce et main d'œuvre).

A partir de 1993, et l'instauration de la loi Martelli, les migrants burkinabès ont eu besoin de visa pour

s'installer en Italie. Cependant, l'existence de réseaux migratoires structurés alimentant les forts besoins en main d'œuvre des activités arboricoles et maraîchères en Italie du Sud, conjugués à un système de contrôle volontairement laxiste dans ces zones, ont contribué à favoriser de nouvelles arrivées. Après un certains temps de clandestinité, des systèmes de régularisation administrative (souvent proches de réseaux mafieux : Ndrangheta, Camorra, Cosa Nostra...en fonction des régions d'installation) permettent d'obtenir les autorisations administratives nécessaires pour accéder à des emplois formels, plutôt localisés dans les zones industrielles d'Italie du Nord.

Entre 1993 et 2007, l'effectif des immigrés burkinabè dénombrés en Italie par le Ministère de l'Intérieur italien est passé de 763 à 5178 soit une augmentation d'environ 300 individus par an. La croissance de l'effectif des burkinabè en Italie s'est accélérée

entre 2007 et 2013 à travers une augmentation de près de 1000 individus par an, pour atteindre un effectif de 11 520 individus. Cette forte croissance s'explique notamment à travers le regroupement familial intensifié par la mise en œuvre de stratégie d'alliance maritale orientée vers le village d'origine : « la plupart de nos jeunes vont se marier aux villages, y compris ceux qui sont nés en Italie » (focus groupe avec des associations burkinabès à Milan). Enfin, les estimations du nombre de Burkinabè en situation irrégulière (Statistico immigrazione et

Caritas e migrantes – OIM 2016) sont de l'ordre de 15 000 individus. Il y'aurait donc davantage de Burkinabè en situation irrégulière qu'en situation régulière en Italie.

Dans son profil migratoire l'OIM a estimé à 60 180 le nombre d'immigrés Burkinabè en Italie. Il s'avère en fait que les agents missionnés ont considéré les données ci-dessous comme un nombre d'entrée annuelle, or il semble s'agir d'avantage d'un stock annuel (non additionnable) que d'un flux.

Tableau 3 : Flux d'immigrés burkinabè en Italie entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2013

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Total	5 178	5 328	7 506	9 062	11 233	10 983	11 520	60 810

Source : Ministère italien de l'Intérieur, janvier 2014, Mission de terrain, OIM, 2014.

Figure 3: Extrait du rapport de l'OIM 2014 sur l'estimation du nombre de burkinabè en Italie

IMPORTANCE DES TRANSFERTS FINANCIERS ISSUS DE CES DYNAMIQUES MIGRATOIRES

Les transferts de fonds émis par les Burkinabè de l'extérieur sont estimés entre 120 (OCDE-2012) et 400 millions de dollars (Banque Mondiale-2015). Cet écart semble s'expliquer par l'estimation des transferts informels par la Banque Mondiale, alors qu'ils ne sont pas estimés dans les calculs de l'OCDE. Le taux de ces transferts informels est estimé à 55% pour les envois émis en dehors de l'Afrique et à 86% dans le cas des transferts provenant d'Afrique (enquête migration pour l'Afrique 2010). Selon la Banque Mondiale 87 % du volume des transferts proviennent de Côte d'Ivoire, suivis par le Ghana (6 %), d'autres pays d'Afrique (4 %) et enfin des pays européens (3 %).

L'évolution des estimations du volume des transferts financiers est assez surprenante. Pour l'OCDE, ils ont quasiment doublé



Source : Banque mondiale (2017e), <http://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data>.

Figure 4: évolution annuel du volume des transferts de fonds et de leurs parts dans le PIB (source BM)

entre 2000 et 2012 et pour la Banque Mondiale ils ont été multipliés par 6 entre 2000 et 2015. Dans le cas de l'estimation des transferts de la Banque Mondiale ceux-ci ont doublé entre 2012 et 2015. Il est difficile de tenter d'apporter une explication factuelle sur cette évolution notable. Il est intéressant de remarquer que cette évolution n'a pas fait l'objet d'analyse particulière aussi bien dans les rapports récents produits par l'OIM que par l'OCDE. Cette forte croissance est difficile à expliquer étant donné le fait que les effectifs des burkinabè de l'extérieur a faiblement évolué sur ce laps de temps (si ce n'est le mouvement de retour d'une partie burkinabè de Côte d'Ivoire). L'amélioration des conditions économiques des Burkinabè de Côte d'Ivoire (en même temps que l'amélioration du climat économique général) constitue peut-être une hypothèse explicative de cette conjoncture. Une autre hypothèse, plus structurelle, pourrait être la faible fiabilité de ces estimations, et confirmer l'importance de maintenir une certaine prudence vis à vis de ces données étant donné leur volatilité. Par ailleurs il semble que la croissance du PIB burkinabè n'ai pas été influée par l'évolution des transferts de fonds ce qui laisse renforcer le questionnement sur la fiabilité de l'estimation des transferts.

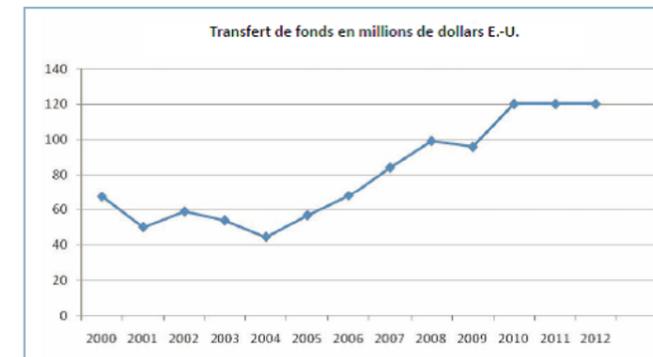


Figure 5 : évolution des transferts de fonds des migrants burkinabè entre 2000 et 2012 (source OCDE)

Selon une étude de la BCEAO-2013 les flux entrants de ressources au Burkina sont destinés essentiellement à la consommation courante (37,3%), aux investissements immobiliers (25,7%), aux autres investissements (16,3%) et aux dépenses d'éducation (15,0%).

Une autre étude de EMC 2014 révèle le fait que près de 90% du volume des transferts est consacré au

soutien familial et que seul 1% des transferts monétaires sont investis dans des activités agricoles et commerciales.

Motif des transferts reçus	Montant	%
Soutien familial	50 663 358 113	88,8
Education	2 979 922 687	5,2
Santé/maladie	790 587 354	1,4
Baptême/Mariage	126 806 690	0,2
funérailles	165 761 770	0,3
Appui aux travaux champêtres	515 419 120	0,9
Appui activités commerciales	62 729 790	0,1
Autre (à préciser)	1 761 371 345	3,1
Total	57 065 956 859	100,0

Figure 6 (source EMC 2014) : Utilisation des transferts monétaires

Enfin, l'étude conduite par l'OCDE-(2017) confirme ce faible impact des transferts sur l'investissement dit productif. Entre les ménages recevant des fonds de l'étrangers et ceux qui n'en reçoivent pas le taux de possession d'une entreprise ne diffère que de 1%.

Concernant les transferts de compétences individuelles, les résultats du projet MIDA (pilote par l'OIM) visant à mobiliser l'expertise de la diaspora a obtenu des résultats limités. Dans les faits, ce sont 316 experts recensés dont seulement 21 en Europe.

12 Zongo M. (2003). La diaspora Burkinabè en Côte d'Ivoire. Politique africaine. n°90 : 113-126. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2003-2-page-113.htm>

13 Le mot d'ordre lancé par Houphouët-Boigny en 1963, « La terre appartient à celui qui la met en valeur », avait force de loi.

14 J.-P. Chauveau, «Pression foncière, cycle domestique, et crise économique. Étude de cas en Côte d'Ivoire forestière », in C. Blanc-Pamard et L. Cambrésy (dir.), Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières, Paris, Orstom, 1995, pp. 107-137.

15 689 055 Burkinabè seraient retournés au pays de leurs parents : recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) 2006, thème 8, octobre 2009, tableau 4.20 : 87).

III. SYSTÈME D'ORGANISATION DIASPORIQUE ET PARTICIPATION À LA CRÉATION D'EMPLOI

CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE

Associations de base

Avec près d'un million d'immigrés burkinabè en Côte d'Ivoire et un potentiel diasporique estimé autour de 3.5 millions d'individus, ce pays est l'objet d'un foisonnement associatif diasporique particulièrement dense. On y retrouve majoritairement, à Abidjan, quatre grands types d'associations :

- **Les associations regroupant les Burkinabè présents sur un même bassin de vie** : essentiellement des associations de jeunes et de femmes dont l'objet est l'animation communautaire et l'entretien de liens de solidarité entre les membres. A la différence de l'Italie ou de la France, ces associations se sont davantage constituées de façon endogène, sans incitations extérieures. Elles existent le plus souvent sans être déclarées sur le territoire ivoirien. Ces associations sont, d'après nos observations, celles dont le lien entre les membres est le plus effectif (contrairement au cas italien par exemple), ce qui impacte probablement sur l'effectivité des actions conduites. Les actions de ce type d'associations sont orientées sur le lieu de vie de ses membres.
- **Les associations de ressortissants d'un même territoire d'origine** : ces associations dont l'objet est de regrouper tous les ressortissants d'une même localité (village, département, région) sur le territoire ivoirien sont bien souvent et paradoxalement limitées dans leurs actions par leur propre objet. A titre d'exemple, l'Association des Ressortissants du Passoré en Côte d'Ivoire, qui estime à près de 600 000¹⁶ le nombre de ses membres potentiels, souhaite commencer à recenser, identifier et immatriculer tous les ressortissants avant d'en venir au stade des cotisations. Difficile, sur la base de l'implication

des membres bénévoles qu'il soit envisageable de conduire des actions d'une telle envergure. Ces associations se trouvent, en quelque sorte, autolimitées par leur propre objet associatif et se voient inévitablement dans l'incapacité de les atteindre. Des tentatives de fédérations d'associations de ressortissants d'un même territoire mais situées sur plusieurs bassins de vie émergent mais les difficultés à inclure l'ensemble des ressortissants sont alors doublées par les difficultés de leadership et de gouvernance auxquels les structures fédératives sont bien souvent soumises (voir chapitre suivant). Cependant comme leurs homologues en France ces associations, lors de crises, notamment climatiques (sécheresses, inondations) localisées dans leurs territoires d'origine conduisent des campagnes de dons alimentaires par exemple.

- **Les associations de protection des droits des burkinabè** : plus que dans les autres pays d'immigration les Burkinabè de Côte d'Ivoire ont été soumis à des violations de leurs droits et des violences ciblées. Cette situation a contribué à l'émergence de nombreuses associations dont l'objet est la protection des droits des travailleurs burkinabè telles que la section Côte d'Ivoire de la MBDHP.
- **Les associations regroupant des travailleurs dans le même domaine de compétences** : Union des Bouchers burkinabè de l'Abattoir, Association des Transporteurs Burkinabè en Côte d'Ivoire, Association des Dockers d'Origine Burkinabè du Port d'Abidjan, Groupement des Femmes burkinabè Vendeuses de Poissons Frais et fumés de Grand-Lahou... Faute de temps, il a été décidé de ne pas rencontrer ce type d'associations, considérées comme davantage portées sur l'action corporatiste en Côte d'Ivoire.

Participation des associations de la diaspora ivoirienne à la création d'emploi au Burkina Faso

Il n'a pas été possible de se rendre en Côte d'Ivoire avant la mission d'enquête au Burkina Faso. Il est donc difficile d'apprécier réellement les actions conduites par les associations burkinabè au Burkina Faso.

Cependant sur la dizaine d'associations rencontrées en Côte d'Ivoire, aucune n'a été en capacité de faire état d'un projet réalisé au Burkina Faso. Certaines ont fait part de petites opérations caritatives ou de reboisement mais elles demeurent faiblement significatives en termes d'impact.

A l'évocation de la question de la création d'emploi au Burkina Faso par les Burkinabè de Côte d'Ivoire, le président du Conseil des Burkinabè de Côte d'Ivoire a réagi de la sorte : « *créer des emplois au Burkina, c'est pas facile ce que vous nous demandez là... non la priorité c'est déjà de trouver des emplois pour nous ici !* ».

DYNAMIQUE ASSOCIATIVE DIASPORIQUE EN FRANCE

Tissu associatif et actions conduites au Burkina Faso

L'enquête auprès des associations burkinabè en France a conduit à l'identification de cinq grands types d'association dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les associations de ressortissants : de création assez ancienne (années 90), elles ont pour objet de favoriser les liens culturels et de solidarité entre les ressortissants d'un même territoire d'origine. D'après certains membres, l'émergence des associations de

ressortissants est le fruit de l'éclatement dans les années 80/90 de l'ATB (Associations des Travailleurs Burkinabè) dans lequel les non-Mossi ne trouvaient pas leur place.

Ces associations de ressortissants organisent essentiellement des systèmes informels d'assurance pour le rapatriement des défunts ainsi que des soirées culturelles. L'idée d'y conduire des projets apparaît souvent dans les objets associatifs mais sont rarement suivis d'effets, étant donnée la difficulté à identifier un territoire précis d'intervention. En effet, étant donnée le nombre de ressortissants en France, il n'y a pas de masse critique suffisante pour constituer une association de ressortissant d'une même localité comme cela peut être le cas en Italie. Cette situation renseigne sur le fait que les migrations burkinabè en France n'ont pas donné lieu à la mise en œuvre de réseaux migratoires communautaires denses. Par ailleurs, les associations de ressortissants sont globalement dans une baisse de leurs activités, liée à des difficultés de renouvellement et d'inclusion de nouveaux membres.

D'autre part, il semble important de mentionner que si la plupart de ces associations n'a pas été en mesure de conduire de projet d'envergure, les responsables de ces associations demeurent très actifs individuellement dans le développement de leurs territoires d'origine.

L'Amicale de Ressortissants de Boulgou a été fondée en 1988. Elle compte 80 membres inscrits dans l'association et 25 membres sont actifs. L'association s'est rassemblée dans les années 80 pour aider les défunts à être rapatriés dans leur village. Le bureau se rencontre tous les deux mois mais aucun projet n'a été mis en place au Burkina Faso par manque de partenaires sur place et de financements. Le président actuel de l'association mène ses propres initiatives. En effet, il a créé sa propre association qui promeut et s'engage à faire connaître des chanteurs burkinabè en France.

L'Association des Ressortissants de Yatenga a été créée en 1991. Le bureau se rencontre régulièrement mais aucun projet n'a été mené excepté le financement d'équipements pour les handicapés de la région. De plus, l'association participe financièrement à des événements et en cas de sécheresse ou de famine, les membres de l'association se cotisent pour envoyer le nécessaire à la région. A titre personnel, le président finance des projets dans son village.

L'Association des Ressortissants du Sud-Ouest du Burkina Faso (Adersobf) est née d'une initiative dans les années 90 et a été officialisée en 2013. Elle n'a pas mené de projet au Burkina Faso et ses activités se limitent à la France, avec un rassemblement annuel, qui recrée l'ambiance locale, étant donné que ses membres sont répartis dans toute la France. Il existe aussi une solidarité entre les membres s'ils rencontrent des difficultés. L'association avait pour but d'œuvrer pour l'autosuffisance alimentaire, la santé et l'éducation au Burkina Faso. Cependant aucun projet n'a été mené pour le moment car l'association ne trouve pas de partenaires locaux organisés en association pour mener des projets dans ces thématiques. La présidente, à titre personnel, finance des projets familiaux, suite à la demande de sa famille restée au village.

Les associations familiales et amicales : les associations familiales regroupent dans leur bureau et parmi les membres actifs, des membres de la famille et des amis, burkinabè ou non. Ces associations, souvent de création plus récente (hormis ADB/ Association pour le Développement du Burkina) et initiée par des femmes ou des jeunes descendants de parents burkinabè ont pour objectif principal de conduire des projets au Burkina Faso et le réalisent bien souvent, y compris sur leurs fonds propres. Elles s'apparentent davantage à des associations caritatives, comme il en existe dans le secteur associatif non diasporique.

L'Association pour le Développement du Burkina Faso (ADB) a été créée en 1984. En France, elle réalise des activités de prévention et de sensibilisation sur le SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles en partenariat avec AIDES. Jusqu'à présent, deux projets ont été menés au Burkina Faso : la création d'un atelier de réparation de vélos pour les jeunes

séropositifs, et la création d'un élevage de volailles pour les jeunes et femmes séropositifs. Ces projets sont désormais à l'arrêt mais font l'objet d'une étude de cas. Enfin, deux autres projets, un de maraîchage et un de création d'un atelier de couture attendent les financements pour être lancés.

L'association Trait-d'union a été créée en 2008 par une famille burkinabè dans le but de venir en aide au village d'origine. L'idée du projet provient de la fondatrice qui voulait aider les femmes de son village. Il s'agit de la mise en place d'une plateforme de transformation de beurre de karité. Il n'a pas encore été réalisé car il est dans l'attente de financements. Ce projet est sujet à une étude de cas qui sera détaillée par la suite. A titre personnel, la fondatrice a mené des actions dans le village et est venue en aide à sa famille en accueillant ses neveux venus étudier en France.

L'association Le Kapokier est dirigée par des franco-burkinabè ayant toujours vécu en France. Elle a été créée en 2012 et possède 76 adhérents. Le but de l'association est de mener un projet d'agro-écologie dans le village d'origine du père de la famille fondatrice du Kapokier. L'initiative provient des enfants, qui ont hérité d'un terrain et ont voulu le mettre à profit des villageois à travers la mise en place de cultures durables. Ce projet est sujet à une étude de cas qui sera détaillée par la suite. En France, l'association organise des activités ludiques comme des jeux de société pour rassembler les habitants du 20ème arrondissement de Paris ainsi que des animations dans un foyer de travailleurs immigrés.

Ina Taami est une association fondée en 2012 par une burkinabè et son mari français. Elle œuvre en faveur des orphelins dans la région d'origine de la présidente. Elle collabore avec l'association burkinabè ATEFEO, avec qui Ina Taami partage les mêmes valeurs. Grâce à ATEFEO, environ 500 enfants ont été placés dans des familles d'accueil et ont bénéficié d'un accompagnement dans leur scolarisation jusqu'à l'université. Au Burkina Faso, l'association française a participé à la mise en place d'une unité de transformation de savon de karité. Ce projet est sujet à une étude de cas qui sera détaillée par la suite. En France, l'association se réunit une fois par an autour d'un dîner dansant et mène diverses actions pour récolter des fonds.

Regroupement par activité

Certaines associations se sont formées en fonction de l'activité professionnelle et/ou du statut des burkinabè fondateurs. Le but ici, est l'entraide et le soutien entre les membres. Peu d'actions concrètes sont conduites au Burkina Faso.

L'Association des Travailleurs Burkinabè à Paris est la plus ancienne association burkinabè. Elle a été créée en 1982 dans le but de rassembler les travailleurs burkinabè arrivant en France et de créer de la solidarité entre eux. Elle permet également à chaque adhérent de payer une assurance pour bénéficier du rapatriement du corps au Burkina Faso en cas de décès. Des actions envers le pays d'origine sont réalisées lors de problèmes environnementaux ou sanitaires. Dans ce cas, l'association se charge de récolter des fonds auprès des membres et de les envoyer à l'Etat burkinabè à travers l'ambassade du Burkina Faso en France. Ils sont ensuite redistribués par les institutions burkinabè. Aujourd'hui, l'association ne mène aucun projet et se fait vieillissante de par son manque de dynamisme et de renouvellement avec l'intégration de jeunes Burkinabè.

L'Association des Cadres et Étudiants Burkinabè (LACEB), a été fondée en 2009. Son président et fondateur est un descendant de burkinabè. L'objectif est de mettre en relation les étudiants burkinabè en fin de cycle avec des cadres burkinabè en France pour faciliter leur insertion dans le monde professionnel. Cela permet aux membres de se constituer un réseau et de divulguer les offres d'emploi. Les jeunes Burkinabè sont également parrainés par ceux ayant de l'expérience.

L'Association des Créateurs Burkinabè de France (ACBF), a été créée en 2012. Elle rassemble principalement des créateurs burkinabè et les sympathisants du pays et du pagne tissé, le Faso Dan Fani. Une fois par an, cette association organise un événement, la nuit du Faso Dan Fani, pour faire connaître le tissu à l'échelle européenne. De plus, le président a créé un atelier de couture avec son frère resté au Burkina Faso. Ce projet d'entrepreneuriat est sujet à une étude de cas qui sera détaillée par la suite.

L'association D4Dev a été créée en 2015, elle est née dans le but de permettre aux entrepreneurs d'avoir accès aux données réelles du terrain en Afrique. Elle soutient des entrepreneurs et leur fournit un appui dans la conception de leurs projets.

Regroupement par lieu de résidence en France : bien que ces associations regroupent des burkinabè issus de territoires différents sur un même bassin de vie en France, celles-ci semblent conduire des activités concrètes au Burkina Faso. Cet état de fait est souvent corrélé à un système de gouvernance inclusif et dynamique.

L'Association des Burkinabè de Lyon (ABL) et de leurs sympathisants a été créée en 2004. Elle a pour but l'entraide des Burkinabè, le soutien aux étudiants, la promotion de la culture et la réalisation de projets de développement. C'est une association très active, qui parvient à renouveler les membres de son bureau et à entretenir un dynamisme important. En France, l'ABL réalise plusieurs événements dans l'année pour rassembler ses membres autour de thématiques culturelles burkinabè. Deux projets majeurs ont été mis en place au Burkina Faso. Un projet d'adduction d'eau dans un village pour permettre à la population d'avoir une source d'eau potable à proximité, ainsi qu'un projet d'alphabétisation de femmes qui est sujet à une étude de cas et qui sera détaillée par la suite. Dans le cas de cette association, des membres de l'ABL sont les intermédiaires avec les partenaires des projets au Burkina Faso.

L'Association des Burkinabè du Nord (ABN) et de leurs sympathisants a été créée en 1995. Ses objectifs sont similaires à ceux de l'ABL : permettre le rassemblement aux Burkinabè, leurs descendants et aux sympathisants, faire connaître la culture et l'histoire du Burkina Faso. Elle a mené quelques projets pour le développement du Burkina Faso tels que des forages, des constructions d'écoles et un projet sur le numérique. Cependant elle est moins active aujourd'hui car les jeunes ne s'identifient pas à l'association, et ne l'ont pas intégrée.

Association de protection des droits : ces associations comme la section France du Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDPH) ou le collectif burkinabè des sans-papiers en France (CBSPF) ont pour objet de défendre les intérêts des burkinabè en France. Ce type d'association ne conduit pas de projet directement au Burkina Faso mais ont été rencontrés pour favoriser une compréhension plus systémique de la diaspora burkinabè.

Impact des actions de la diaspora burkinabè sur la création d'emploi

La synthèse présentée ci-dessous (voir tableau) est une interprétation de l'enquête de terrain conduite par les étudiants de l'ISTOM. Sur les cinq études de cas les plus marquantes réalisées par les étudiants (voir tableau synthétique page suivante) on peut remarquer que l'impact des projets sur la création d'emploi et la consolidation de l'emploi au Burkina Faso est relativement limitée au-delà du temps du projet. Pour les projets à vocation sociale comme celui d'alphabétisation, si l'activité continue au-delà du financement de mise en œuvre du projet, c'est essentiellement grâce aux subventions annuelles fournies par l'organisation diasporique à l'initiative de ce projet (ABL par exemple). Les initiatives concernant le développement ou le renforcement d'Activité Génératrices de Revenus (ADB, Ina Tamii) ne parviennent pas à pérenniser durablement les interventions et disparaissent quelques années après la réalisation du projet. Dans le cas du projet agro-écologique conduit par l'association le Kapokier, la nature des emplois créés est de type salarié et dépend aussi, pour l'instant, des subventions fournies par le Kapokier pour perdurer (autonomisation prévue en 2020). Bien que l'idée initiale ait été de favoriser l'auto-emploi féminin à travers la mise à disposition d'infrastructures productives (terrain, retenue d'eau etc...), les femmes concernées ont préféré s'inscrire dans un système salarial qui leur garantissait l'obtention d'un revenu stable et fixe. On peut souligner toutefois le fait que l'association le Kapokier a veillé à améliorer la qualité de prise en charge des femmes concernées avec un salaire de deux fois supérieur à celui obtenu en usine (anacarde et sucre) et la cotisation à la caisse de retraite ; ce qui est assez rare, en particulier dans le secteur agricole. Enfin, il semble que l'obtention ou non d'un financement externe ne change pas significativement le résultat en termes de création et de consolidation de l'emploi.

En revanche les deux initiatives socio-lucratives à échelle familiale et non associative analysées à travers l'étude de terrain laissent entrevoir des résultats plus efficaces en termes de création et de consolidation d'emploi.

Il s'agit par exemple de la création d'une crèche à Ouagadougou initiée par deux sœurs, l'une en France et l'autre installée au Burkina Faso en 2015. Ce projet a été financé à travers la mobilisation de l'épargne individuelle constituée en France et de l'implication professionnelle de la sœur au Burkina Faso. Après une première année difficile, ce sont, en trois ans, huit emplois (avec contrat de travail d'un an) qui ont été créés (une directrice, 3 monitrices, une institutrice, une femme de ménage, une cuisinière et un gardien).

L'autre initiative entrepreneuriale familiale fonctionnelle identifiée dans le cadre de l'enquête de terrain est celle portée par un tailleur burkinabè initialement installé en Côte d'Ivoire, puis en France qui a décidé de confier à son frère la gestion d'un nouvel atelier créé à Ouagadougou. Cet atelier a été financé à travers la mobilisation des fonds propres et la contraction d'un crédit à la consommation. Cet investissement a permis la création de dix emplois et le renforcement de l'activité d'une tisseuse de pagne. L'atelier de couture fonctionne et s'autofinance, une partie des productions est destinée au marché français pour lequel l'investisseur initial s'occupe de la stratégie de commercialisation.

Ces deux projets, certes modestes, confortent l'idée selon laquelle, en termes de création d'emploi, l'investissement privé semble être plus efficace et durable que l'investissement à caractère collectif.

Il convient cependant de rappeler que l'objet de l'investissement associatif est davantage la fourniture d'un service non lucratif à caractère social, contrairement à l'investissement entrepreneurial. En revanche lorsque des initiatives associatives tentent d'accompagner des initiatives à caractère entrepreneuriale (exemple du karité ou des réparations de vélo), ces projets ont de grandes difficultés à se pérenniser. Les projets envisagent souvent un investissement matériel hors la question du fonds de roulement, de l'amortissement et du renouvellement de ce matériel est rarement pris en compte. Par ailleurs les modalités de gouvernances associatives présentent certaines limites (capacité de réaction et d'arbitrage, vocation sociale VS vocation économique...) lorsqu'il s'agit de piloter une activité à caractère économique.

Nom de l'association porteur du projet	Année de mise en œuvre	Objet du projet	Source de financement	Impact sur la création d'emploi	Qualité de l'emploi créé	Risques et Difficultés principale	Etat du projet
Le Kapokier	2015	Développement culture agro-écologique	Fonds Propre et PRA/OSIM	6 salariés agricoles à temps plein :	rémunération de +100% ; cotisation sociale	Autofinancement non atteint, débouché incertains	En cours
Association pour le développement du Burkina	2006 - 2012	Elevage de volaille en AGR pour centre de santé	Ambassade du Canada, département du Val de Marne	7 employés (jeunes séropositifs)		Problème dans la mobilisation des cofinancements, insuffisance technique et partenariale	A l'arrêt
Association pour le développement du Burkina	2008	Atelier de réparation de vélo	PRA/OSIM	2 employés		Multiples difficultés	A l'arrêt
Associations des Burkinabè de Lyon	2013	Alphabétisation	PRA/OSIM et MAEE	6 emplois en saison séché			
3 coordinateurs permanents		Autofinancement non atteint	Impact positif sur les AGR des femmes formées				
Ina Taami	2010	Appui aux formatrices de karité	Fonds propre	Renforcement AGR groupe de femmes		Pertinence technique, pérennité financière	En attente

Figure 7: synthèse des principales études de cas conduites au Burkina Faso

DYNAMIQUE ASSOCIATIVE DIASPORIQUE EN ITALIE

Tissu associatif

Le tissu associatif diasporique en Italie s'articule autour de deux tendances associatives principales :

Regroupement en fonction du territoire d'émigration¹⁷ :

- **les associations de ressortissants, dites parfois association familiale ou de village**, dont les plus importantes et connues sont celles du Boulgou et de Niahogo. Ces associations se sont structurées autour des systèmes d'assurance décès informelle et d'accueil des nouveaux arrivants et

ont progressivement porté des projets de développement communautaire (centres de santé, collèges, gendarmeries) et culturel (construction, réhabilitation de mosquées).

Le l'ARNI

La migration depuis Niahogo a commencé dans les années 1990. L'Association des Ressortissants de Niahogo en Italie (ARNI) existe depuis 17 ans en Italie. Elle dispose de 9 sections réparties en Italie regroupant plus de 600 membres. Chaque membre masculin de plus de 18 ans cotisent 40€ annuellement (à partir de 18 ans), les femmes majeures cotisent quant à elles 20€. Cette cotisation a été abaissée de 60€ à 40€. Ces cotisations ont permis de financer le collège en 2001, la brigade de

gendarmerie en 2002, la brigade des eaux et forêts en 2006 accompagnées d'action de reboisement). La création d'un centre de formation polyvalent à Niahogo est le prochain projet prévu. Ce sont plus de 30 000€ qui sont investis par an dans le développement communal. Une attention particulière a été apportée pour faciliter la participation de sympathisants italiens aux différents projets, rencontrés à travers leur implication dans l'accueil des immigrants à Bergame. Un fort lien d'amitié s'est développé avec ces sympathisants, renforcé à travers leur participation directe au projet et le développement d'un système de parrainage de la scolarité d'enfants orphelins du village de Niahogo.

Les arrivées d'hommes et de femmes de Niahogo en Italie se sont ralenties avec la crise économique de 2010, ce qui a accentué la prise de conscience relative à l'importance de l'inclusion des jeunes nés en Italie. Les modalités d'organisation de l'association ont évolué dans ce sens, moins d'assemblées générales sont convoqués et davantage de responsabilités sont octroyées aux responsables de section. L'ARNI tente donc progressivement vers un système fédératif.

Des activités spécifiques ont été conduites pour sensibiliser les parents à l'importance de faire aussi partir les enfants aux villages et inciter à la pratique du français au sein du noyau familial pour éviter la barrière linguistique lors des séjours. Le mariage des jeunes nés en Italie avec des jeunes du village est la configuration la plus fréquente. Cela permet de faire croire la communauté à travers le regroupement familial et de conserver des liens ténus entre les ressortissants et Niahogo.

Regroupement en fonction du territoire d'immigration : les associations dites nationales qui tente de regrouper l'ensemble des Burkinabè habitants dans une ville italienne, dont l'association de Bergame est la plus ancienne. Le développement récent de ces associations à l'image de celle de Milan est le fruit d'une volonté politique burkinabè de disposer de relais au sein des grandes villes italiennes pour faciliter la transmission de l'information.

Le tableau (figure 4) ci-contre résume les caractéristiques principales de ces deux grands types d'associations.

A noter que certaines associations familiales, de plus petites envergures (en termes de nombre de membres), comme l'Association des ressortissants de Bangoula (une centaine de membres) investissent davantage dans la réhabilitation d'infrastructures que dans la création.

A la marge de ces deux grandes dynamiques associatives, il existe un troisième type moins important en termes d'effectifs et de nombre de membres. Il s'agit des associations de « minorités », pour les Burkinabè présent sur une ville et dont les ressortissants du village d'origine sont insuffisamment présents en Italie. C'est le cas de l'association Song taaba (entre aide en Mossi) qui « regroupe les Gourounssi, les Peuhls et même un Malien parce qu'il est tout seul ici présent à Milan ». Cette association s'est structurée autour du système d'assurance décès, pour que les minorités y aient aussi accès.

Les associations burkinabè en Italie⁽²⁷⁾ traversent aujourd'hui une période de crise. L'une ne parvient pas à obtenir de ses associés une participation suivie et en même temps, les cotisations se réduisent alors qu'à Rome, les réunions ont été suspendues. A Naples, l'association connaît un changement radical de son bureau. Ainsi, malgré les efforts fournis par tous les responsables des associations pour garder unie la petite communauté burkinabè italienne, il semble que des logiques liées à l'appartenance ethnique et familiale soient en train de prévaloir, préjudiciables à l'efficacité des démarches engagées par l'ensemble de la communauté auprès de la société italienne et compromettant peut-être son intégration en tant que groupe. A l'inverse, l'aptitude des Sénégalais à renvoyer, au moins à l'extérieur, l'image d'un groupe uni, solidaire, leur donne une grande efficacité au regard des institutions italiennes.

Extrait de Schmidt Di Friedberg O. Ottavia (1995) "Les Burkinabè et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie", Mondes en développement

Il est intéressant d'observer que des travaux de recherche plus anciens¹⁸(1995) dénombrent l'existence de quatre associations de Burkinabè en Italie (Bergame, Rome, Naples et ressortissants de Béguedo) – voir encadré ci-contre. Cette étude a été témoin du développement des associations de ressortissants (« logique ethnique et familial »), en les considérant comme moins efficaces. Notre enquête succincte conduite plus de vingt ans après amène à plus d'optimisme sur l'évolution du tissu associatif burkinabè en Italie. Celui-ci s'est largement

Caractéristiques principales	Associations « familiales »	Association « Nationales »
Dynamique de création	structuration endogène	incitation consulaire
Point commun entre les membres	burkinabè originaires du même village	burkinabè vivant dans la même ville
Inscription géographique en Italie	des sections dans les grandes villes italiennes	pôle urbain
Objet principal	maintenir la solidarité entre ressortissants originaire d'un même village vivant en Italie	promouvoir la culture burkinabè, regrouper les burkinabès vivants dans une même ville
Activité principale	assurance informelle rapatriement des défunts développement local	relai consulaire action culturelle
Tendance générale	consolidation et progression	ralentissement (adhésion et activité)
Enjeux principaux	inclusion des jeunes nés en Italie amplifier les actions là-bas	pérennité associative (cotisation, actions)

Figure 8 : tableau synthétique des dynamiques associatives en Italie

densifié et étoffé. Les associations dites à caractère « ethnique et familial » ont connu une progression importante, tant en termes d'effectif que d'activité réalisée, notamment par rapport aux associations structurées autour d'un bassin de vie. On peut émettre l'hypothèse qu'à l'époque de la rédaction de cet article, le champ d'étude privilégié était celui de l'insertion des migrants et non celui du lien entre migration et développement.

Participation des associations de la diaspora burkinabè en Italie à la création d'emploi

Concernant la question de la participation de ces organisations de la diaspora burkinabè en Italie à la création d'emploi, il semble que celle-ci soit limitée. Ce sont essentiellement les associations de ressortissants dotées d'une base sociale élargie (les exemples les plus connus étant Béguedo et Niahogo) qui ont la capacité de conduire des actions au Burkina Faso. Ces actions concernent davantage le financement d'infrastructures (centres de santé, écoles, gendarmeries) dont le personnel est pris en charge par l'Etat et les collectivités territoriales. Il s'agit donc d'une création d'emploi indirect et d'une charge supplémentaire pour l'Etat et les collectivités

territoriales concernées. On peut suggérer ici le fait que ces actions peuvent avoir tendance à renforcer les inégalités territoriales entre communes dotées d'une communauté diasporique importante et les autres à l'échelle régionale notamment.

Au niveau individuel, les travaux de B.Hazard-2004 (voir encadré ci-dessous) fait état des multiples initiatives individuelles conduites par les ressortissants burkinabè en Italie dans le développement de nouvelles activités au Burkina Faso.

De la trajectoire des migrations burkinabès en Italie résultent des dynamiques associatives spécifiques, dont l'impact sur le développement local au Burkina Faso et plus spécifiquement sur la région Centre-Est est significatif, à la différence des territoires d'immigration comme la France et la Côte d'Ivoire. En France, la diversité des territoires d'origine et l'affaiblissement progressif, et inévitable (étant donné la reconfiguration des flux migratoires), des associations limitent le socle d'adhésion, et in fine, le volume et la pérennité des actions conduites par ces associations au Burkina Faso. En Côte d'Ivoire, peu d'actions de développement vers le Burkina Faso ont pu être identifiées, il semble que la priorité collective soit davantage portée sur la question de l'intégration dans le pays d'accueil.

« Au-delà des revenus monétaires utilisés à des fins domestiques, les transferts en provenance d'Italie rendirent possible des retours sur investissements et l'émergence de nouvelles activités, essentiellement commerciales. Entre autres, sur la période comprise entre 1990 et 2000, les « Italiens » (sic) financèrent la construction de cinq buvettes-restaurants dits « kiosques » et d'un grand bar destiné aux fonctionnaires. La fréquentation continue de ces restaurants par toutes les catégories sociales du village traduit l'émergence de nouveaux modes de consommation. De la même façon, la multiplication de boutiques, également financées par les « Italiens », spécialisées dans l'alimentaire, les produits manufacturés, les pièces détachées ou les matériaux atteste des transformations opérées en profondeur dans l'organisation économique vivrière et dans les modes de consommation domestique de Béguédo.»

HAZARD B., « Entre le pays et l'outre-pays », *Journal des africanistes*, 2004

¹⁶ Alors que la province du Passoré regroupe 322 873 habitants au recensement de 2006.

¹⁷ Sont enregistrées auprès de l'Ambassade du Burkina Faso en Italie :

(1) l'Association de Ressortissants de Bangoula en Italie, (2) l'Association des Ressortissants de Béguédo en Italie, (3), l'Association des Ressortissants de Boena en Italie, (4) l'Association des Ressortissants de Boussouma en Italie, (5) l'Association des Ressortissants de Dierma en Italie, (6) l'Association des Ressortissants de Garango en Italie, (7) l'Association des Ressortissants du Grand Nord/Yatenga, (8) l'Association des Ressortissants de Gombousgou en Italie, (9) l'Association des Ressortissants de Goulanda en Italie, (10) l'Association des Ressortissants de Komtoéga en Italie, (11) l'Association des Ressortissants de Lengha en Italie, (12) l'Association des Ressortissants de Niaogho en Italie, (13) l'Association des Ressortissants de Ouaregou en Italie, (14) l'Association des Ressortissants de Sangou en Italie, (15) l'Association des Ressortissants de Sourou/Nayala en Italie, (16) l'Association des Ressortissants de Zabré en Italie et (17) l'Association des Ressortissants de Zonsé en Italie.

¹⁸ Schmidt Di Friedberg O. Ottavia (1995) "Les Burkinabé et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie", *Mondes en développement*, Tome 23, n°91, pp. 67-80.

IV. APERÇU DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES FÉDÉRATIFS

La création de liens inter-associatifs s'observe régulièrement quel que soit le secteur d'intervention des associations.

Il convient de distinguer approche fédérative, dite verticale ou pyramidale, comprenant l'idée d'une organisation formelle (souvent de statut associatif), de l'approche réseau dite horizontale, souvent informelle. Dans le cas présent, l'étude porte essentiellement sur les systèmes d'organisation fédérative.

En effet, l'approche fédérative est bien souvent encouragée par les différentes institutions en charge de la question migration et développement, aussi bien dans les pays d'émigration que dans les pays d'immigration. Au sein des diasporas l'idée de voir émerger un représentant unique et légitime du tissu associatif est aussi parfois portée.

Cette position pivot des fédérations, d'autant plus que c'est essentiellement à travers celles-ci que les interventions sur la question migration et développement sont conduites, nous a ainsi incité à porter une attention particulière à celle-ci. A l'échelle du territoire français, le FORIM, en tant que regroupement de fédération, est situé dans une position privilégiée d'observation et d'interactions avec celles-ci.

Ainsi, le « manque d'organisation » des diasporas est un argument bien souvent mentionné comme un facteur limitant par les acteurs des politiques « Migration et Développement ». Pour « organiser la diaspora », le développement d'une approche fédérative est donc bien souvent considéré comme une étape indispensable des politiques et actions visant à favoriser le lien entre migration et développement et le renforcement de capacité des diasporas à contribuer au développement des territoires d'origines. Aussi le décalage existant entre l'ambition attribuée aux structures fédératives et leurs capacités d'action effective nécessite d'être pris en compte, pour favoriser l'émergence d'une stratégie d'intervention pragmatique et réaliste.

L'étude portant davantage sur la diaspora burkinabé

en France, c'est donc la dynamique de structuration française qui a davantage pu être analysée.

DYNAMIQUE FÉDÉRATIVE EN CÔTE D'IVOIRE

A la différence de la France et de l'Italie, la vitalité du tissu associatif burkinabé en Côte d'Ivoire donne lieu à l'émergence d'une multitude d'initiatives fédératives : FEDABCI, CAMBCI, CNBCI, HCBCI, UABCI...¹⁹ Ces organisations fédératives, qu'il a été possible d'identifier pendant cette étude, entretiennent parfois des relations entre elles comme cela a pu en être le cas lors de la célébration différée de l'indépendance du Burkina Faso le dimanche 17 décembre 2017. Cependant la complémentarité technique entre chacune de ces structures est difficile à appréhender. D'après de nombreuses personnes interrogées, les nuances entre celles-ci sont parfois plus marquées lorsqu'il s'agit d'observer leurs accointances politiques.

Les grands événements marquants de la communauté burkinabé en Côte d'Ivoire et de la vie politique au Burkina Faso ont donné lieu à l'émergence successive de différentes fédérations. La FEDABCI s'est par exemple structurée à la suite de la faiblesse et des difficultés éprouvées par l'opération Bahiri.

Plus récemment, la CAMBCI s'est structurée à la suite de l'insurrection populaire de 2014 au Burkina Faso. En effet, les organisations de la diaspora burkinabé en Côte d'Ivoire seraient perçues depuis le Burkina comme majoritairement sympathisantes avec le pouvoir du président déchu. Aussi la CAMBCI s'est structurée pour démontrer le fait que, contrairement à ce qui est perçu depuis le Burkina Faso, une partie des organisations diasporiques burkinabé en Côte d'Ivoire sont solidaires avec l'insurrection populaire. Cette proximité entre certaines fédérations et le pouvoir de Blaise Compaoré est effectivement observable. Le communiqué de presse de l'UBCI-Union

des Burkinabè de Côte d'Ivoire exprime sa réticence à l'idée que des manifestations de soutien à l'insurrection populaire se tiennent en Côte d'Ivoire (CP du 26 octobre 2014) ou remercie : « *Son Excellence Alassane Ouattara ainsi que le Peuple Ivoirien pour son hospitalité légendaire à l'égard du Président Compaoré et sa famille* »²⁰.

D'autres organisations comme le N23 manifestent l'ambition de « réorganiser » (voir CP 18/06/2015) la diaspora burkinabè en procédant à « *l'organisation des états généraux de la diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire qui devront aboutir à l'élection d'un président des Burkinabè en Côte d'Ivoire* ».

DYNAMIQUE FÉDÉRATIVE EN ITALIE

La « Fédération des associations des Burkinabè de l'Italie (FABI) », initialement « Union des associations des Burkinabè d'Italie (UABI) », est créée depuis 2005 et a régularisé sa situation administrative en janvier 2014, à travers l'élection d'un nouveau bureau.

Malgré de nombreuses sollicitations, le Secrétaire général de la FABI (et aussi délégué CSBE) n'a été entrevu que quelques minutes au consulat de Milan. Représentant d'Abdul'Service International (entreprise de construction et de promotion immobilière basée au Burkina Faso) le Secrétaire général de la FABI était au moment de notre étude en pleine action de promotion d'Abdul'Services auprès de la diaspora burkinabè en Italie. Cet état de fait auquel nous avons été confrontés questionne sur l'intrication entre le secteur privé et le secteur associatif. Cette situation présente parfois des risques en termes de mobilisation d'un réseau à des fins de promotions commerciales par exemple.

Par ailleurs, les associations rencontrées font état, au sein de la FABI d'une certaine forme de tiraillements existants entre associations de ressortissants (village au Burkina) et associations nationales (ancrées sur une ville en Italie). Des dires des associations de ressortissants rencontrés et des autorités consulaires « les membres ont du mal à voir un intérêt et à s'investir dans cette organisation ». D'autres représentants d'associations de ressortissants insistent sur le fait que la FABI est une construction politique, dont la

création a été initiée par les services de l'Ambassade, comme le sont les associations ancrées sur une ville.

DYNAMIQUE FÉDÉRATIVE EN FRANCE

En France, la seule fédération²¹ regroupant des associations de burkinabè en France identifiée dans le cadre de cette étude est l'Union des Associations Burkinabè de France. L'histoire de la structuration du réseau est présentée par son président de la manière suivante :

« L'Union des associations de Burkinabè en France (UABF) a été créée en 2004 dans le cadre du programme du ministère de la Coopération française de l'époque. Il a fait faire au préalable un travail de sensibilisation pour permettre à la diaspora africaine de pouvoir participer au développement de leur pays d'origine. Donc ils ont estimé qu'il était souhaitable de regrouper tout ce qui est structure de base et qu'elles aient une fédération nationale. C'est pour cela que nous avons initié les concertations au niveau de la diaspora burkinabè pour qu'on puisse s'entendre puisque ça existe pour la plupart des pays (Mali, Sénégal, etc.). »²²

A travers ce témoignage, on peut remarquer que l'idée initiale d'une fédération des associations burkinabè émane d'avantage d'une volonté institutionnelle que d'une volonté associative. L'argument principal tient aussi au fait que ce type de fédération existe pour d'autres pays (ce qui n'est pas évident dans le cas sénégalais notamment et n'est pas sans poser de nombreux conflits dans le cas malien) et qu'il s'agit ici de dupliquer l'initiative.

Par ailleurs, que ce soit à travers les travaux de l'OIM ou des étudiants de l'ISTOM dans le cadre de cette présente étude, il semble que les associations potentiellement membres de l'UABF soient de plus en plus dures à identifier.

A la lecture de l'« *Objet* » de la déclaration de création de l'UABF à la préfecture de police, il s'avère que la notion fédérative n'est pas abordée ailleurs que dans le nom de l'association « Union ». L'UABF a davantage déclaré un objet correspondant à

Association : **UNION DES ASSOCIATIONS BURKINABE DE FRANCE (U.A.B.F.)** No d'annonce : 1683

No de parution : 20040026

Département (Région) : Paris (Île-de-France)

Lieu parution : **Déclaration à la préfecture de police.**

Type d'annonce : **ASSOCIATION/CREATION**

Déclaration à la préfecture de police. **UNION DES ASSOCIATIONS BURKINABE DE FRANCE (U.A.B.F.)**. *Objet* : contribuer au développement du Burkina Faso en menant des actions et des campagnes d'information, de sensibilisation et de formation dans les domaines de l'éducation, la santé, l'eau et l'environnement, la promotion de la femme, la jeunesse et l'enfant, la promotion socioculturelle et la lutte contre la discrimination ; rechercher, entretenir et développer les liens amicaux avec d'autres organisations tant au Burkina Faso qu'en France. *Siège social* : maison des associations du 12^e, 181, avenue Daumesnil, B.P. 37, 75012 Paris. *Date de la déclaration* : 7 juin 2004.

Déclaration de l'Union des Associations Burkinabé de France à la préfecture de police de Paris

l'activité d'une association de base, que d'une fédération d'associations à même de représenter un tissu associatif diasporique.

L'analyse des rapports d'activités de l'UABF de 2014 et 2015 (archive FORIM) fait d'ailleurs état d'une activité axée principalement sur les actions conventionnées dans le cadre du programme PRA/OSIM²³ du FORIM (3 séances d'information, formation, accompagnement collective par an).

La mutation progressive dont est l'objet la diaspora burkinabè en France présente également des défis : le vieillissement des premiers « travailleurs » (faiblement qualifiés) et de leurs structures associatives et *in fine* fédératives, laissera à terme la place à des individus plus qualifiés et dotés de modes d'organisation différents (y compris hors du modèle associatif) pour lesquels le mode d'organisation actuel n'est pas attractif ou rendu inaccessible. Il est important que les associations existantes et la fédération qu'elles composent soient en mesure de saisir l'opportunité de renouvellement que constituent les migrations estudiantines et qualifiées.

MODE D'ORGANISATION DOMINANT : D'UN MODÈLE CENTRO-PÉRIPHÉRIQUE À L'AFFIRMATION DES ANTAGONISMES

La question de la participation politique de la diaspora burkinabè présente en Europe est en évolution actuellement. Sous la présidence de Blaise Compaoré, il semble qu'on ait assisté à une tendance « centro périphérique » de la diaspora burkinabè, caractérisé notamment par le rôle dominant joué par les institutions et par une surinstitutionnalisation, notamment des réseaux fédératifs inscrits ou résignés à une forme de connivence avec le pouvoir en place. A titre d'exemple les prises de position pour témoigner d'une solidarité à l'égard des manifestants participant au renversement du régime de Blaise Compaoré ont été quasi-inexistantes de la part des réseaux fédératifs diasporiques en France comme en Italie. Le communiqué de presse émis par l'UABF après le soulèvement « *prend acte de la démission du président, rend hommage aux*

défunts » mais n'exprime par exemple aucun soutien aux acteurs de ce soulèvement.

Il semble en revanche qu'au niveau de la base associative certaines structures se soient davantage distinguées en France : on notera la mention de l'organisation d'action (organisation de rencontres débat) par l'UGBOF en France, et surtout une mobilisation plus forte du côté de l'Italie du Nord notamment initiée par des membres de l'ANBB (Burkinabè de Bergamo) : « *lorsque on est allé à la police demander une autorisation de manifester, on s'est vu répondre : enfin ! On voit défiler toute les diasporas africaines sauf les Burkinabè jusqu'à présent* ».

Il semble que les perspectives de transition démocratique acquise après la chute de Blaise Compaoré aient entraîné une forme de libération des prises de position politique. Même l'UABF, dont le président insiste sur l'éloignement avec les questions politiques, vient récemment de cosigner (aux côtés de partis politiques et notamment de l'UPC), une déclaration du Collectif contre la Confiscation de la Démocratie au Burkina Faso mettant directement en cause le gouvernement actuel : « *L'arrivée au pouvoir du Président Rock Marc Christian Kaboré, de son équipe et de tous ses soutiens, à l'intérieur comme à l'extérieur du Burkina Faso, n'a pas créé les conditions de restauration de la démocratie, pas plus qu'elle n'a traité avec diligence les dossiers de crimes économiques et de crimes de sang, qui ont pourtant contribué à l'aggravation de la pauvreté et du déficit démocratique.* »²⁴

De la même manière, en Côte d'Ivoire par exemple, il semble que la transition démocratique ait provoqué une forme d'émancipation et de foisonnement fédératif, révélant parfois des positions antagoniques vis à vis des autorités burkinabè. A titre d'exemple, en Côte d'Ivoire, plus d'une dizaine de fédération et de collectifs associatifs diasporiques se sont unis²⁵ pour adresser une lettre ouverte à Alpha Barry (Ministre des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger) dénonçant la manière dont l'ambassadeur du Burkina Faso en Côte d'Ivoire, Ouattara Kléna, aurait nommé arbitrairement un représentant de la diaspora burkinabè de Côte d'Ivoire aux travaux de la future constitution.

Il paraît essentiel de prendre en compte cette évolution, notamment pour les pouvoirs publics burkinabè dont les fonctions sont d'interagir avec la diaspora et plus largement le tissu associatif et fédératif burkinabè.

¹⁹ Le rapport de l'OIM de 2014 considérait le CNBCI comme l'unique « faitière » des associations burkinabè de Côte d'Ivoire (p.85). La situation semble plus complexe, d'autant que la CNBCI est fortement décrié comme en témoigne le communiqué de presse suivant : <http://lefaso.net/spip.php?article63480>

²⁰ CP du 06/11/2014 disponible sur <http://news.abidjan.net/h/514329.html>

²¹ Cependant le Collectif Contre la Confiscation de la Démocratie au Burkina Faso s'est créé pour soutenir la révolte populaire de 2014, mais il s'agit pour le moment d'un réseau informel.

²² OIM (2016), Etude sur la diaspora burkinabè au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Italie et en France.

²³ Programme d'Appui aux OSIM : instruments de financement de micro-projet des organisations diasporiques pour lequel les fédérations pays sont financées (environ 4500€) pour réaliser 3 actions de sensibilisations/formation/accompagnement par an.

²⁴ Collectif contre la confiscation de la démocratie, 29 novembre 2017, "A Emmanuel Macron : « Les relations France-Burkina restent marquées par la survivance de l'hégémonie », *Lefaso*, Disponible sur : <http://lefaso.net/spip.php?article80695>

²⁵ "Commissions constitutionnelle : 11 organisations de la société civile et politiques de la diaspora rejettent le choix de Souleymane Sawadogo", *Informateur*, 13 juin 2016. Disponible sur <http://www.informateur.info/commission-constitutionnelle-11-organisations-de-la-societe-civile-et-politiques-de-la-diaspora-rejettent-le-choix-de-souleymane-sawadogo/>

V. ANALYSE DE LA QUESTION MIGRATOIRE À TRAVERS LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES BURKINABÈ

Il ne s'agit pas ici de conduire une analyse des discours et postures tenus depuis le Burkina Faso vis à vis de la diaspora burkinabè mais de se concentrer sur les textes qui impactent les liens entre l'Etat burkinabè et les Burkinabè de l'extérieur. La manière dont les principaux documents cadres des politiques

burkinabè abordent la question de la mobilisation de la diaspora sera ainsi détaillée en concentrant l'analyse critique sur les éléments qui nous semblent les plus déterminants quant à la mobilisation de la diaspora pour le développement.

LA DIASPORA BURKINABÈ À TRAVERS LE PNDES

Le Plan National de Développement Economique et Social du Burkina Faso 2016-2020 est le document cadre des politiques burkinabè. La diaspora est évoquée à trois reprises en son sein²⁶ :

- En p.17 il s'agit de développer des services financiers au Burkina Faso, mais aussi à l'endroit de la diaspora :

Malgré ces écueils, elle regorge d'énormes potentialités. Il s'agit notamment :

- (i) du grand potentiel de production agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique non encore exploité,
- (ii) du potentiel de développement de l'agro-industrie,
- (iii) du potentiel de développement des industries de services,
- (iv) du grand potentiel de développement de l'énergie solaire,
- (v) d'une main-d'oeuvre jeune et
- (iv) et d'une diaspora importante.

- En p.18 la diaspora est considérée comme l'une des « énormes potentialités dont regorge » le Burkina Faso :

Dans le domaine des services financiers, les défis sont relatifs à :

- (i) la diversification de l'offre de services, y compris en direction de la diaspora,
- (ii) l'amélioration de l'accessibilité physique et financière,
- (iii) l'accroissement des financements adaptés aux secteurs industriel et agricole.

- Enfin en p.73, la diaspora est mentionnée dans l'annexe 3 (cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre) où l'objectif est de quasiment doubler la part contributive de la diaspora au PIB. Alors qu'à la ligne d'en dessous, l'APD, elle, a pour objectif d'augmenter de 3% en 5ans.

				Valeurs		
				2015	Cibles 2018	Cibles 2020
EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées	Taux d'internalisation des textes communautaires	Rapport concerné	MINEFID	ND	100%	100%
	Part contributive de la diaspora au PIB	Rapport concerné	MINEFID MAECBE	1,9% (2011)	2,5%	3%
	Taux d'évolution annuelle du volume de l'APD	Rapport sur la coopération au développement	MINEFID	1,1% (moyenne 2010-2014)	2%	3%

Ces trois évocations, dont la dernière, la plus concrète et la plus symbolique, éclairent la manière dont la diaspora est effectivement et uniquement perçue par le Plan National : une ressource financière.

ANALYSE SUCCINCTE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE MIGRATION 2016-2025 ET DE SA FEUILLE DE ROUTE

Cette stratégie a été adoptée en février 2017 par le conseil des ministres du Burkina Faso. Une analyse succincte de certains axes de cette stratégie et de sa première feuille de route nous est utile pour mieux appréhender la manière dont il est envisagé de mobiliser la diaspora burkinabè pour contribuer au développement.

Les organisations de la société civile de la diaspora, oubliées de la Stratégie Nationale

Au Chapitre 2.5.3 *Organisation de la société civile*, il y est mentionné que des OSC jouent un rôle important dans la protection des droits des migrants. Les deux organisations citées sont le TOCSIN et CERMID, mais les organisations de protections des droits des Burkinabè, comme celles présentes en Côte d'Ivoire par exemple ne sont pas mentionnées. D'une manière générale, le tissu associatif diasporique n'est quasiment jamais mentionné dans la stratégie nationale migratoire et n'est pas identifié comme un acteur d'intérêt. Cependant, page 37 les « organisations de migrants » sont tout de même mentionnées pour la première fois...au point 6.2.3 relatif au « Financement » de la stratégie nationale.

Aussi, si la « concertation et le partenariat » sont des « principes directeurs » de la stratégie nationale migratoire pour « une pleine et totale rentabilisation des migrations », on peut s'interroger sur le processus de concertation avec les organisations de la société civile diasporique pour l'élaboration de cette stratégie. Cette état de fait explique aussi peut être l'existence du point suivant.

Une diaspora individualiste et facteur de comportement déviant ?

Les extraits ci-dessous révèlent la vision négative avec laquelle la diaspora est perçue, dans un document, pourtant stratégique, concernant sa mobilisation potentielle.

Ces migrants internationaux, lorsqu'ils reviennent au pays, contribuent à diffuser des idées nouvelles et des comportements nouveaux dans leur village d'origine. Ces idées et comportements nouveaux peuvent souvent être en porte-à-faux avec les normes et valeurs culturelles locales.

Il convient de souligner, par exemple, que les migrants de retour créent autour d'eux des besoins nouveaux qui amènent souvent les non migrants à les imiter.

Pour avoir le numéraire nécessaire pour cette nouvelle vie, il leur faut travailler davantage ou migrer à leur tour ou bien mener des activités illicites susceptibles de leur procurer rapidement les moyens dont ils ont besoin. Ainsi, la migration crée non seulement chez le migrant mais aussi chez le non migrant la tentation de comportements déviants voire répréhensibles. On peut donc dire que la migration des Burkinabè vers l'extérieur peut contribuer à miner la cohésion familiale, accentuer l'individualisme et changer considérablement le rôle des individus dans la sphère familiale. *Stratégie nationale de migration 2016-2025, p.26*

Une stratégie fourre-tout, qui formalise l'instrumentalisation des politiques de développement à des fins de gestion des flux migratoires

De l'alphabétisation fonctionnelle de 240 jeunes par an, à la formation de 50 jeunes ruraux aux techniques modernes de production agricole, en passant par l'élaboration d'un plan de récupération des sols dégradés et la construction de dix plateaux omnisports dans les zones à forte propension migratoire, le plan d'action de la Stratégie nationale de migration prend des allures de fourre-tout. L'identification des priorités en termes de développement et d'investissement ne dépendent plus d'un besoin prioritaire exprimé par une population mais plutôt de la capacité d'un investissement à « fixer dans son territoire »²⁷. Il s'agit là de l'expression concrète

d'un changement de paradigme majeur, formalisant ici l'instrumentalisation des politiques de développement à des fins de gestions des flux migratoires.

Aussi, si l'objectif affiché pour justifier de la mise en œuvre des actions susmentionnées est le « renforcement de la complémentarité entre villes et campagnes »²⁸, on ne s'étonnera pas du fait que les actions réalisées, notamment par l'OIM²⁹, visent en priorité, voire exclusivement, les zones de départ des migrations vers l'Europe, donc la région Centre Est en particulier, même s'il semble (voir encadré ci-dessous) qu'impacter significativement la mobilité est illusoire et risque davantage d'accroître les inégalités intra et inter-régionale, voir même de genre.

Réduire les risques des migrations... à l'épreuve des chiffres

80% des 429 migrants de retour volontaire de la Libye entre janvier 2015 et décembre 2016 sont originaires de la région Centre-Est³⁰.

Dans cette perspective, le programme de l'OIM intitulé « Renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière dans la région du Centre Est: Burkina Faso » a été financé par l'Italie essentiellement et dans une moindre mesure par la Belgique à hauteur de 4 millions d'euros. Il a pour objectif général de contribuer à la réduction des risques de migration irrégulière à travers la formation de 750 jeunes (dont 40% de femmes³¹) en entrepreneuriat et l'obtention d'un capital d'investissement estimé à 2000€ pour la moitié de ceux-ci.

Une somme de 2000€ représentent près de 4 ans des revenus moyens pour un Burkinabè (PIB de 650\$/an), ce qui interroge sur les risques d'inégalités potentielles à doter arbitrairement 0.5% des individus (soit 750 sur un potentiel de 130 000 hommes jeunes vivant dans la région) d'une telle somme. En revanche 2000€ ne représentent que 2 mois de salaires pour un émigré en Italie. Enfin il convient de mettre en perspective les 4 millions d'euros consacrés au projet sur trois ans et le montant des transferts effectués par les ressortissants de cette région en Italie qui avoisine les 120 millions d'euros sur la même période.

Aussi, les objectifs affichés par ce type de projet

en termes de réduction du risque de migration irrégulière n'ont vraisemblablement aucun risque d'impacter effectivement et significativement le flux migratoire issu de cette région. Au-delà des questions d'affichage, on peut alors se questionner sur la pertinence et la cohérence de ce type de stratégie d'intervention.

Une stratégie de mobilisation essentiellement axée sur la question des transferts de fonds et l'investissement

L'axe stratégique n°3 est celui destiné à la mobilisation de la diaspora dans une perspective migration et développement. Il est intitulé : Optimisation de l'impact positif des migrations internationales dans la réduction de la pauvreté. Cet axe stratégique est articulé autour de quatre champs d'action :

1. de promouvoir les mécanismes de transferts des savoir-faire et des compétences de la diaspora burkinabè ;
2. d'encourager les transferts de fonds des Burkinabè de l'étranger dans un cadre sécurisé vers des créneaux porteurs pour l'économie nationale et locale ;
3. d'encourager l'investissement des capitaux étrangers dans les divers secteurs de production ;
4. de soutenir les initiatives de promotion de l'expertise nationale

On peut observer que le point 1 s'en tient à la promotion des mécanismes de transferts de savoir-faire et des compétences existants (et non au développement de nouveaux mécanismes), hors au-delà du programme MIDA, dont les résultats sont relativement limités, aucun autre programme n'a été identifié dans ce sens.

Le point 2 se concentre sur les transferts de fonds et l'investissement dans les créneaux porteurs en considérant la contribution de la diaspora exclusivement en termes de prise de participations financières dans les secteurs porteurs et ignorant ainsi les motivations et modes d'action effectifs de la diaspora.

Le point 3 concerne les IDE dans leur ensemble et non les transferts des Burkinabè de l'étranger. On peut s'interroger d'ailleurs sur la présence de ce point dans cet axe stratégique et de sa redondance

avec le point 2. Dans ce sens, le volume des transferts de la diaspora laisse parfois à penser que ceux-ci ont une capacité d'investissement individuel conséquente, assimilable à celle d'entreprises étrangères comme cela a été rapporté lors de la sensibilisation des ressortissants Burkinabè en Italie

aux opportunités d'investissement du pôle de Bagré (voir encadré ci-dessous).

Enfin, le point 4 concerne la promotion à l'étranger de l'expertise des Burkinabè. Comme le point précédent, il semble en décalage avec l'axe stratégique auquel il doit contribuer.

Manifestation d'intérêt pour la participation au pôle agricole de Bagré

La diaspora en Italie a été approchée par les responsables du pôle de Bagré. Cependant il semble qu'aucune perspective n'ait émergé. Les conditions d'accès aux périmètres et notamment le volume d'investissement à consentir a rendu inenvisageable une quelconque implication de la diaspora.

Cette situation a engendré un certain nombre de frustrations au sein de la diaspora : « *ils sont venus nous voir pour rien, ce qu'ils veulent c'est trouver des grands investisseurs avec plus de 100 millions de CFA, c'est par pour nous, pourtant c'est juste à côté de chez nous* ».

La configuration du pôle agricole de Bagré, qui semble en suspend pour le moment mais reprendra sûrement prochainement étant donné les sommes déjà investies par l'Etat, constitue pourtant une occasion pour encourager l'investissement des Burkinabè d'Italie dans le domaine agricole à condition de se donner les moyens d'étudier les modalités envisageables d'investissement modeste et de laisser la possibilité d'un échange à travers un cadre de concertation. On pourrait dans ce sens imaginer la participation de représentants diasporiques dans le comité de pilotage du projet de Bagré aux côtés des autres organisations de la société civile existante.

Des intentions de mobilisation sont formulés par certains individus rencontrés : un autre bagré semble possible.

Un financement déséquilibré entre les axes stratégiques

L'analyse financière du plan d'actions de la Stratégie nationale de migration 2016-2018 renseigne sur l'état des priorités. L'axe stratégique 3 intitulé "Migrations internationales et réduction de la pauvreté" dont l'objectif est « d'optimiser l'impact positif des migrations internationales sur la réduction de la pauvreté au Burkina Faso » représente le budget le plus faible de la stratégie nationale de migration. Même la réalisation d'études et de recherches sur les migrations, qui pourrait apparaître comme un axe plus secondaire est deux fois plus budgété. Par ailleurs, l'action phare de l'axe stratégique liée à la réalisation d'études et de recherches est articulée

essentiellement autour de la création d'un observatoire des migrations. Au regard de la perception générale des migrants internationaux (pourvoyeurs de ressources financières, facteurs de déviances...) il paraît essentiel de veiller à la participation des organisations diasporiques au comité de pilotage de cet observatoire.

L'analyse budgétaire de l'axe stratégique 3 tel qu'il est présenté sur la feuille de route 2016-2018, témoigne d'une répartition budgétaire plus équilibrée entre les grands champs d'activité. Cependant, il n'en demeure pas moins que les deux derniers points ne contribuent pas directement à la question de l'optimisation de l'impact positif des migrations sur la réduction de la pauvreté au Burkina Faso.



Figure 9: Ventilation du budget du Plan d'action par axe stratégique

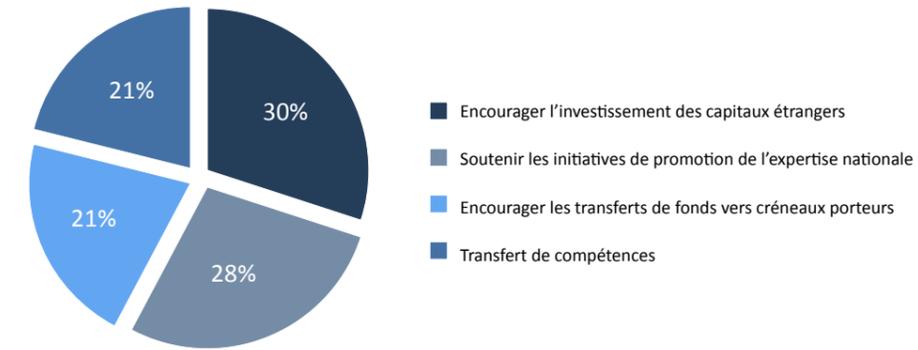


Figure 10: Ventilation du budget de l'axe 3 du plan d'action

POINT SUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES BURKINABÈ DE L'ÉTRANGER

Le décalage existant entre la Stratégie Nationale Migratoire et les situations des diasporas et leur implication dans le développement observées dans le cadre de cette étude peut s'expliquer en partie par l'état défaillant du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Étranger, et par la faible participation des forces diasporiques à la définition de cette stratégie.

Construction politique de l'ère Compaoré, le CSBE demeure pourtant l'unique espace de dialogue formalisé entre les Burkinabè de l'extérieur et les institutions burkinabè. La participation du CSBE est d'ailleurs mentionnée régulièrement dans la feuille de route de la stratégie migratoire, qui prévoit notamment d'organiser une AG du CSBE en 2017.

Hormis le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CSBE signé le 21/05/2007 par le président du Burkina Faso, aucune information complémentaire sur les modalités de fonctionnement et le périmètre d'intervention du CSBE n'est disponible sur le site burkinadiaspora.org. Ce site semble pourtant être co-animé par l'OIM et le CSBE lui-même (voir logo en première page).

L'article 4 du décret susmentionné est le suivant : « *il est créé au sein des structures associatives burkinabè dans chaque pays d'accueil, trois (03) groupes de travail permanents.* » Cet article 4, assez étonnant, témoigne de l'approche extrêmement dirigiste liée à la volonté de décréter une action sur des

associations indépendantes et de droit étranger. Lorsque sont évoquées ici les « structures associatives burkinabè », il est fort possible qu'il puisse s'agir des fédérations évoquées plus haut. Si l'interprétation de l'article 4 proposé ici est juste et même si nous avons pu remarquer une certaine forme de connivence, volontaire ou contrainte entre fédérations et pouvoirs publics, il s'agit là d'une forme d'ingérence notable.

Aussi, on ne s'étonnera pas de retrouver une posture dirigiste dans les documents émanant du secrétariat permanent du CSBE. Un retour d'expérience de la part du Secrétaire technique du CSBE daté du 27/06/2014³² intitulé « migration et développement, expérience du Burkina Faso » commence ainsi par la phrase suivante : « Au Burkina Faso, **l'encadrement et la gestion de la diaspora** sont assurés par le Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Étranger ».

Il convient de s'interroger sur la prégnance de cette terminologie liée aux notions d'encadrement et de gestion pour rappeler que les diasporas sont indépendantes et libres dans leurs actions à conditions que ces actions soient conformes avec le droit en vigueur. Cette dimension est à prendre en compte d'autant plus que des postures antagoniques émergent désormais publiquement, notamment de la part d'organisations fédératives.

Il semble, qu'à l'heure actuelle, le fonctionnement du CSBE soit en suspend et conditionnée par le renouvellement de ses délégués et donc l'organisation d'un futur scrutin, qui aurait dû être organisé depuis 2015. Cependant, on peut aussi questionner la légitimité effective des délégués CSBE. A titre

d'exemple, les quatre délégués CSBE pour l'île de France ont été élus sur la base de 289 votants franciliens³³ (sur 2812 immigrés Burkinabè recensés en 2014 par l'INSEE), soit un taux d'abstention proche de 90%. Cet état de fait témoigne de plusieurs facteurs, probablement inter-reliés : à la fois une faible communication autour de cette votation conjugué à un faible intérêt de la part des Burkinabè en France pour l'élection de ses représentants.

Les discussions conduites dans le cadre de cette étude auprès de Burkinabè de l'étranger font état d'un scepticisme globale vis à vis du CSBE lié au fait que : les premières élections (2007) aient manqué de transparence et que les délégués ont été élus/désignés sur des bases d'affinités politiciennes et que de toute façon les délégués n'ont aucun moyen financier pour remplir à bien leurs missions. Dans ce sens, l'article 6 du décret susmentionné prend d'ailleurs le soin de préciser que : « *Les frais de transports internationaux des délégués aux sessions de l'Assemblée Générale sont à la charge des communautés de chaque pays de résidence ou de chaque juridiction* ». Dans le cas francilien, on imagine mal « la communauté » (dont seuls 289 votants se sont exprimés) prendre en charge le transport aérien de ses représentants.

²⁶ Et le mot « migration » n'est évoqué qu'une fois pour dire que « les migrations internationales sont anciennes »

²⁷ L'action 1.1 de la dite stratégie s'appelle d'ailleurs : « soutenir les stratégies de fixation des jeunes dans leurs terroirs »

²⁸ probablement dans l'idée d'un rééquilibrage ville-campagne

²⁹ OIM, qui inévitablement sera le bailleur de fonds international pivot sur la question du financement de la politique migratoire

³⁰ Agence de Presse Africaine, 2 milliards de FCFA de l'OIM pour freiner l'émigration au Burkina, 4 décembre 2016, Ouaga. Disponible sur : <http://news.aouaga.com/h/104539.html>

³¹ Alors que les femmes sont 3% plus nombreuses que les hommes dans cette région (statistique INSD) on peut regretter que ce projet accentue les inégalités entre les sexes même si on comprend la volonté de toucher essentiellement les potentiels migrants masculins.

³² Secrétariat permanent du Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger, "Migration et développement : Expérience du Burkina Faso" 27 juin 2014. Disponible sur : http://www.burkinadiaspora.org/docs/migration_developpement_bf.pdf

³³ Joachim Vokouma, "Diaspora : Le nouveau visage du CSBE France", *Lefaso*, 12 juillet 2012. Disponible sur <http://lefaso.net/spip.php?article49072>

PERSPECTIVES CONCLUSIVES

L'objet de cette conclusion est de proposer un certain nombre de pistes de réflexion et de principe d'action susceptibles d'alimenter les dynamiques de concertation entre les acteurs impliqués dans le champ des politiques « migration internationale et développement » au Burkina Faso.

S'affranchir de l'instrumentalisation des transferts de fonds à des fins productives : la diaspora n'est pas une ressource nationale exploitable!

L'analyse critique de la stratégie nationale migratoire révèle une vision stéréotypée des Burkinabè de l'extérieur et un tropisme déformant à la faveur de l'idée d'orienter les transferts de fonds vers des créneaux porteurs. Cette situation impacte la pertinence et la cohérence de la stratégie d'intervention, en particulier celle de l'axe stratégique 3 au titre pourtant prometteur « *optimisation de l'impact positif des migrations internationales dans la réduction de la pauvreté* ». Cette situation nécessite de remettre en débat les actions, résultats attendus et indicateurs qui devraient contribuer à l'atteinte de l'objectif promu par l'axe stratégique 3.

Comme le souligne *Piché et al.*³⁴ la question de la productivité des transferts de fonds internationaux ne peut être déconnectée des notions liées à l'État de droit, aux climats des affaires et à la sécurité des investissements. Invoquer et encourager l'idée d'une forme de patriotisme économique diasporique se confronte vite aux risques financiers liés à l'investissement dans un pays fragile. Il convient de rappeler qu'au classement Doing Business 2018, le Burkina Faso recule de deux places et arrive 148ème (sur 189 pays). Dans ce contexte, il demeure incertain d'encourager sereinement des non-résidents à investir à distance au Burkina Faso.

Enfin, en se concentrant essentiellement sur la question de l'orientation vers des créneaux porteurs, on ne s'intéresse plus finalement qu'à une minorité de Burkinabè de l'étranger : l'élite entrepreneuriale. Cependant, ce segment de la diaspora burkinabè

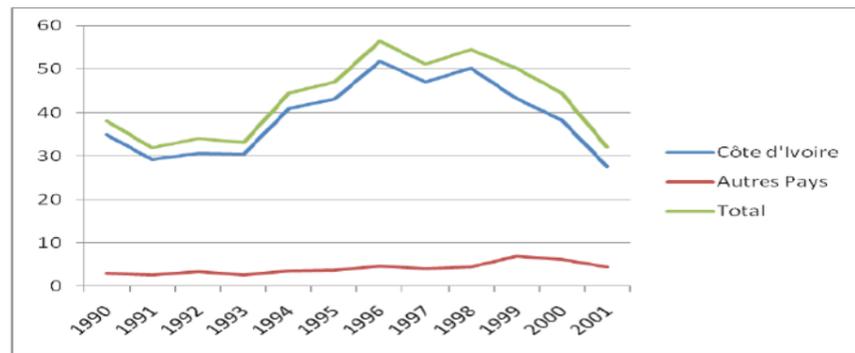
dispose probablement d'un capital socio-politique et financier tel que les accompagnements prévus dans le cadre de la Stratégie Nationale migratoire ne les atteindront pas.

Enfin et surtout, il convient de rappeler que la diaspora ne peut être considérée que sous l'angle de pourvoyeurs d'investissement, et que les ressources pourvues sont pour grande majorité destinée à la consommation intrafamiliale. S'intéresse-t-on autant au Burkina Faso ou en France à l'argent transféré au sein d'une même famille ? Pourquoi alors porter tellement d'intérêt à l'orientation productive des transferts intrafamiliaux transnationaux ? Pourquoi porter un jugement normatif (en les considérant comme « insuffisamment productifs ») sur ces transferts internationaux, qui finalement sont le fruit et l'objet d'un arbitrage individuel ?

Par ailleurs, le constat selon lequel les transferts actuels sont faiblement productifs nous semble erroné. Cela revient à laisser penser que l'amélioration de l'alimentation, de l'habitat, le paiement de frais de scolarité ou de santé n'ont aucun impact en terme d'amélioration des conditions de vie des ménages bénéficiant de ces transferts, et aucun effet indirect sur la santé économique du Burkina Faso.

Anticiper et agir structurellement sur l'évolution des transferts de fonds en favorisant l'inclusion socio-économique des Burkinabè de Côte d'Ivoire et en investissant dans la prévention et la médiation des conflits en partenariat avec les associations burkinabè de Côte d'Ivoire

Les Burkinabè de Côte d'Ivoire sont les plus importants pourvoyeurs de devise vers le Burkina Faso (près de 90% pour la Banque Mondiale). Aussi, l'augmentation et le maintien du volume de transferts est essentiellement dépendant de la situation ivoirienne. Le graphique ci-dessous fait état de la forte diminution des transferts liée à l'avènement de la crise ivoirienne de 2000. Il apparaît alors essentiel de porter une attention particulière aux échéances électorales de 2020 en Côte d'Ivoire. Ces transferts ont un rôle de filet de sécurité économique et ont un impact important en termes de réduction de la vulnérabilité au Burkina Faso. L'affaissement de ces transferts aurait alors un impact négatif sur la réduction de la pauvreté. Ce constat amène à porter une attention particulière à l'inclusion sociale



Source : Produit par l'auteur sur la base des données de la DGEP/DPAM

Figure 11: évolution des transferts de fonds de 1990 à 2001 (en milliards de FCFA) source DGEP/DPAM

des Burkinabè en Côte d'Ivoire et à la prévention des conflits potentiels. Cette perspective amène à questionner l'axe stratégique 2 de la stratégie migratoire intitulé « protection et garantie des droits des migrants ». Dans l'opérationnalisation de cet axe stratégique aucune action n'est mentionnée à destination des Burkinabè de Côte d'Ivoire qui ont subi et subissent parfois encore des situations de violation de leurs droits. Les associations de Burkinabè en Côte d'Ivoire, notamment celles qui agissent sur la question de la protection des droits des Burkinabè en Côte d'Ivoire sont absentes de cet axe stratégique. Au regard de la situation des Burkinabè de Côte d'Ivoire, il semble pourtant essentiel que les autorités burkinabè affirment et renforcent leur capacité diplomatique et de médiation pour faciliter la résolution des conflits, avec le soutien des acteurs de la société civile.

Par ailleurs, dans une perspective d'optimiser le lien entre migration, développement et transfert de fonds, un dispositif spécifique favorisant la cohésion sociale sur les territoires ivoiriens qui concentre une communauté burkinabè importante pourrait être mis à l'étude et mis en œuvre à travers cette stratégie. En effet, l'enquête de terrain à Abidjan a révélé un tissu associatif burkinabè de proximité et actif, mais faiblement orienté sur les questions de vivre ensemble, sujet qui semble pourtant essentiel à la prévention des conflits potentiels.

Enfin lorsque l'on observe la manière dont les Burkinabè de Côte d'Ivoire sont perçus et considérés³⁵, comme en témoigne l'iconographie (ci à droite) publiée sur une plaquette du Ministère de la Justice de Côte d'Ivoire destinée à faciliter l'accès à

la nationalité des étrangers en Côte d'Ivoire et représentant une famille « d'étranger type » : homme aux jambes poilus bien plus âgé que sa femme bien en chair, habillé en short et en tong etc... On est en mesure de penser que le changement de mentalité vis à vis de la figure de l'étranger en Côte d'Ivoire est loin d'avoir évolué, malgré les faits passés.

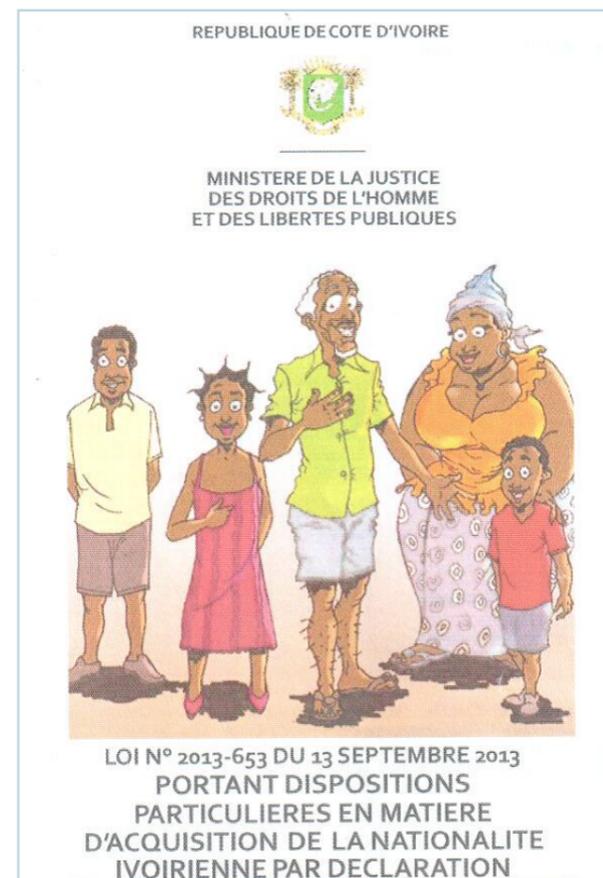


Figure 12 : plaquette du ministère de la justice ivoirien à destination des immigrés en Côte d'Ivoire

Réinitialiser la concertation avec le tissu associatif diasporique, en favorisant la mise en réseau horizontale et non l'émergence de fédérations pyramidales

Les actions à destination du tissu associatif et fédératif diasporique sont quasi-inexistantes dans la stratégie nationale migration. Ces associations sont pourtant la courroie d'action et de transmission essentielle d'une politique publique à l'intention des diasporas. Moins les stratégies à destination de ces structures sont explicites plus leur participation sera dépendante des liens affinitaires, discrétionnaires et souvent générationnels avec les acteurs consulaires et diplomatiques. Dans un récent article (Janvier 2018)³⁶ intitulé « Au Burkina Faso, deux conceptions de la révolution », R.Carayol relève le conflit générationnel qui traverse les mouvements citoyens Burkinabè : « Le facteur générationnel n'explique pas tout, loin de là, mais il s'avère central. De nombreux responsables d'associations influentes et de syndicats ont aujourd'hui la soixantaine, ou plus, et, malgré des discours parfois radicaux, ils ne pensent pas que leur rôle soit de renverser le régime. Le pouvoir vieillit dans un pays où 75% de la population en âge de voter à moins de 50 ans. Cette jeune génération devient adulte dans un système politique verrouillé, et, pour la majorité qui n'appartient pas au clan du pouvoir, avec le sentiment de ne pas être pris en considération. »

Il semble que cette situation traverse aussi le tissu associatif diasporique, notamment en France, et qu'une attention particulière doit être portée, non pas à l'inclusion, mais simplement à la présence effective des jeunes, mais aussi des femmes, en particulier dans les organes de gouvernance associatifs, et plus spécifiquement au sein des fédérations qui auraient vocation à porter la voix de la communauté burkinabè.

Par ailleurs, l'évolution d'un modèle centro-périphérique à un modèle antagonique renvoie à la nécessité, pour les systèmes fédératifs, de bien distinguer la participation au débat et au politique publique, des postures partisans et politiciennes. Lors de l'atelier de restitution des résultats provisoires, questionné sur la participation de l'UABF à l'élaboration de la stratégie migratoire, son représentant (trésorier) a par exemple expliqué que l'UABF n'a pas vocation à

faire de la politique. Il semble important de sensibiliser les acteurs fédératifs, notamment ceux ayant fonctionné sous l'ère Compaoré, de l'importance de la nuance entre participation politique (dans le sens de participation à la vie de la cité ou de l'Etat) et approche politicienne et partisane.

Enfin, il semble, à l'heure actuelle, nécessaire de réinitialiser les cadres de concertation en favorisant une approche directe avec le tissu associatif diasporique, et en actant le fait qu'il n'y a pas de monopole fédératif. L'émergence de réseau informel et de coalition multi-acteurs comme le Collectif Contre la Confiscation de la Démocratie au Burkina Faso témoigne de la vitalité du tissu associatif diasporique. Un CSBE fonctionnel et indépendant serait un acteur légitime et pertinent pour animer un dialogue constructif et servir d'incubateur d'initiatives associatives aux côtés de fédérations et de réseaux associatifs progressivement renouvelés et renforcés.

³⁴ D. Ouédraogo, & V. Piche, *Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso: au-delà de la houe*, 2007 (p. 129-161).

³⁵ A titre anecdotique, à l'explication de l'objet de la mission en Côte d'Ivoire à l'agent (probablement du ministère de l'intérieur) chargé de délivrer le visa à l'aéroport la réponse fut la suivante : « ah, une étude sur les burkinabè...c'est vrai qu'ils sont nombreux ici... et en plus ils ne veulent plus partir! (rire) »

³⁶ Rémi Carayol, "Au Burkina Faso, deux conceptions de la révolution", *Le Monde Diplomatique*, Janvier 2018. Disponible sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/01/CARAYOL/58274>

BIBLIOGRAPHIE

RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS

Commission des affaires étrangères (2010) « Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cap-Vert relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire. » Paris, Sénat. Rapport n° 75 (2010-2011). Disponible sur : <https://www.senat.fr/rap/l10-075/l10-07510.html>

Diabaté A. Kouraogo H. (2017). Policy brief : Faciliter les transferts de l'épargne du migrant.

Gouvernement du Burkina Faso (2016), Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020

Institut National de la Statistique et de la Démographie, (2014) 1er trimestre

Ministère de l'Economie et des Finances (2006) Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH)

Ministère de l'Economie et des Finances. (2013), Plan d'action en matière de migration 2014-2016. Avant-projet.

Ministère de l'Economie et des Finances (2013) Stratégie Nationale de Migration 2014-2015. Avant-projet.

Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle. (2016) Données synoptiques sur le Burkina Faso. L'information statistique pour la gouvernance. Numéro 4. Disponible sur : http://www.cns.bf/IMG/ISMG/04_AVRIL%202016_ISG.pdf

OCDE - Nations Unies/DAES. (2013) Les migrations internationales en chiffres. Disponible sur : <https://www.oecd.org/fr/els/mig/les-migrations-internationales-en-chiffres.pdf>

Organisation Internationale pour les Migrations, (2016), Migration au Burkina Faso : Profil migratoire 2016. 97 p. Disponible sur : http://www.burkinadiaspora.org/docs/profil_migratoire.pdf

Organisation Internationale pour les Migrations, (2016), Etude sur la diaspora burkinabé au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Italie et en France.

Secrétariat permanent du Conseil supérieur des Burkinabé de l'étranger (2014), "Migration et développement : Expérience du Burkina Faso". Disponible sur : http://www.burkinadiaspora.org/docs/migration_developpement_bf.pdf

OUVRAGES ET ARTICLES DE REVUES

Ahonto L. (2014) Employabilité des jeunes, accroître les opportunités, améliorer les perspectives. Le défi de l'emploi. Notre Afrik, N°47 : 29-31.

Bredeloup S., « Réinstallation à Ouagadougou des « rapatriés » burkinabé de Côte d'Ivoire », Afrique contemporaine, 2006/1 (n° 217), p. 185-201. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2006-1-page-185.html>

Collerette P (1996) L'étude de cas au service de la recherche. (Recherche en soins infirmiers n. 50).

Chauveau JP, (1995) « Pression foncière, cycle domestique, et crise économique. Étude de cas en Côte d'Ivoire forestière », in C. Blanc-Pamard et L. Cambrésy (dir.), Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières, Paris, Orstom, pp. 107-137.

Dabire D.L. (2009) Emigration internationale des burkinabé. L'Harmattan., 105 p. Diasporas africaines & codéveloppement.

Dufoix S. (2003), Les diasporas, PUF, coll. "Que sais-je ?" p. 75,

Fibbi R. et Meyer JB, (2002), Diasporas, Développement et Mondialisation, IRD

Hazard B. (2004) Entre le pays et l'outre pays : "Little Italy" dans le Bisaku (Burkina Faso) », Journal des Africanistes, p. 249-274. Disponible sur <http://africanistes.revues.org/427>

Kipré P. (2006), « Migrations et construction nationale en Afrique noire : le cas de la Côte d'Ivoire depuis le milieu du XXe siècle », Outre-Terre, (no 17), p. 313-332. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2006-4-page-313.htm>

Mandé I., (2011) Les figures de l'étranger d'Afrique de l'ouest en Côte d'Ivoire. Migrations Société, vol. 144, no. 6, 2012, pp. 41-48.

Ouédraogo D. & V. Piche, (2007) Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso: au-delà de la houe (p. 129-161). L'Harmattan Burkina Faso. « Presses universitaires de Ouagadougou. »

Sawadogo D.T. (2014), Des Fonds tous azimuts ! Le défi de l'emploi. Notre Afrik, N°47 : 31

Schmidt Di Friedberg O. (1995) "Les Burkinabé et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie", Mondes en développement, Tome 23, n°91, pp. 67-80.

Zongo M (2003). La diaspora Burkinabé en Côte d'Ivoire. Politique africaine. n°90 : 113-126. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2003-2-page-113.htm>

ARTICLES ET COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Agence de Presse Africaine, 2 milliards de FCFA de l'OIM pour freiner l'émigration au Burkina, Ouaga, (4 décembre 2016). Disponible sur : <http://news.aouaga.com/h/104539.html>

Association Peuples Solidaires de Caluire & Cuire (Rhône). Histoire des Mossis, ethnie burkinabé. Disponible sur : http://www.peuples-solidaires-caluire.org/le-burkina-faso/index.php?option=com_k2&view=item&layout=item&id=190&Itemid=658

Campus France. La mobilité internationale des étudiants africains. Les notes de Campus France Hors-série n° 16 – (Avril 2017)

Carayol R., "Au Burkina Faso, deux conceptions de la révolution", Le Monde Diplomatique (Janvier 2018). Disponible sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/01/CARAYOL/58274>

Collectif contre la confiscation de la démocratie, "A Emmanuel Macron : « Les relations France-Burkina restent marquées par la survivance de l'hégémonie », Lefaso, (29 novembre 2017) Disponible sur : <http://lefaso.net/spip.php?article80695>

Informateur, "Commissions constitutionnelle : 11 organisations de la société civile et politiques de la diaspora rejettent le choix de Souleymane Sawadogo", Informateur, 13 juin 2016. Disponible sur <http://www.informateur.info/commission-constitutionnelle-11-organisations-de-la-societe-civile-et-politiques-de-la-diaspora-rejettent-le-choix-de-souleymane-sawadogo/>

L'Évènement, «Vote des Burkinabé de la Diaspora », L'évènement (10 octobre 2016). Disponible sur <https://www.evenement-bf.net/spip.php?article1526>

Union des Associations Burkinabé de France, "Communiqué" (18 janvier 2016) Disponible sur : http://www.uabf.net/spip.php?page=uabf-article&id_article=39

UBCI (Union des Burkinabés de Côte d'Ivoire), Déclaration pour la libération du Secrétaire Exécutif du CDP Assimi Kouanda, (06 novembre 2014). Disponible sur <http://news.abidjan.net/h/514329.html>

Vokouma J. "Diaspora : Le nouveau visage du CSBE France", Lefaso, (12 juillet 2012). Disponible sur <http://lefaso.net/spip.php?article49072>

Les liens des références bibliographiques ont été consultés le 03/07/2018

